



Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 - 2009

Avril 2007

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	3
2	ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC	5
2.1	LE CONTEXTE DE L'AGGLOMERATION	5
2.2	LA SITUATION SUR LES QUARTIERS.....	7
2.2.1	<i>Croix Sainte – Mas de Pouane</i>	8
2.2.2	<i>La Colline (Canto Perdrix).....</i>	9
2.2.3	<i>Jonquières – Boudème – Fonsarade.....</i>	10
2.2.4	<i>Les Moulins (Notre Dame des Marins)</i>	10
2.2.5	<i>Paradis Saint Roch (quartier prioritaire au contrat de ville)</i>	11
2.2.6	<i>Centre ville ancien (quartiers prioritaires au contrat de ville)</i>	12
2.3	LE CONTRAT DE VILLE 2000-2006.....	13
2.3.1	<i>Orientations initiales.....</i>	13
2.3.2	<i>Partenariats, dispositifs de pilotage, évolution institutionnelle</i>	14
2.3.3	<i>Actions réalisées.....</i>	15
2.3.4	<i>Effets sur les quartiers prioritaires de Martigues.....</i>	16
2.4	LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR 2007-2009	21
2.4.1	<i>L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.....</i>	21
2.4.2	<i>L'accès à l'emploi et le développement économique.....</i>	23
2.4.3	<i>L'action éducative et de cohésion sociale.....</i>	24
2.4.4	<i>La citoyenneté et la prévention de la délinquance.....</i>	25
2.4.5	<i>L'amélioration de la prévention et de l'accès à la santé</i>	27
2.4.6	<i>Intégration, lutte contre les discriminations, égalité des chances</i>	29
2.4.7	<i>La gestion de proximité dans les quartiers</i>	30
2.4.8	<i>Les enjeux sur les quartiers prioritaires</i>	30
3	PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE.....	33
3.1	PRINCIPES D'ACTION	33
3.2	STRATEGIES D'INTERVENTION AUX DIFFERENTES ECHELLES	35
3.3	OBJECTIFS OPERATIONNELS 2007-2010.....	36
3.3.1	<i>le projet global de développement des quartiers</i>	36
3.3.2	<i>Les projets thématiques.....</i>	45
4	LE PARTENARIAT ET LES DISPOSITIFS DE PILOTAGE.....	51
4.1	COMITE DE PILOTAGE ET D'EVALUATION	51
4.2	COMITE TECHNIQUE	51
4.3	DIRECTION DE PROJET	51
4.4	MOYENS FINANCIERS	53
4.5	OUTILS DE SUIVI ET OBSERVATION	55
4.5.1	<i>Tableaux de bord, indicateurs :.....</i>	55
4.5.2	<i>Fiches de bilan d'action (référentiel d'évaluation).....</i>	57
4.5.3	<i>Suivi de la programmation financière.....</i>	67
5	AUTRES DISPOSITIFS.....	69

6	ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	71
6.1	L'ETAT	71
6.2	LA VILLE DE MARTIGUES	71
6.3	LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION OUEST ETANG DE BERRE	71
6.4	LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	72
6.4.1	<i>Modalités d'intervention de la Région Provence Alpes Côte d'Azur</i>	72
6.4.2	<i>Le cadre budgétaire et les modalités d'interventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont :</i>	73
6.5	LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHONE	74
6.6	L'ASSOCIATION REGIONALE DES ORGANISMES HLM	74

1 INTRODUCTION

Les conditions socio-économiques de Martigues ont incité l'Etat à retenir la proposition de la Ville de mettre en place un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dans le prolongement du contrat de ville 2000-2006 dont la mise en oeuvre s'est attachée à renforcer la cohésion sociale en associant la population au travers des conseils de quartier.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville en faveur des habitants des quartiers en difficultés¹. D'une durée de 3 ans reconductibles, il doit entrer en vigueur dès le début de l'année 2007.

Il constitue un instrument de définition et de pilotage de la politique locale de cohésion sociale, en faveur de la population dont les conditions socio-économiques sont les plus difficiles et en cohérence avec les politiques structurelles développées à l'échelle communale et intercommunale et les dispositifs mis en place.

Il est également un élément de référence formalisé dans le cadre d'une convention cadre et de programmes d'actions pluriannuels qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Récemment, la Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre (CAOEB) a précisé ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et d'habitat. Elle élabore son Programme Local de L'Habitat (PLH) 2007-2012 avec les Communes membres, et s'est associée au Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) Ouest Provence dans l'élaboration d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) qui définira les orientations d'aménagement et de développement durable à une échelle élargie.

La politique de la ville sur le territoire de la CAOEB concerne principalement les communes de Martigues et Port de Bouc. Divers dispositifs contractuels concernent également Saint Mitre les Remparts et d'autres communes avoisinantes :

- Le Plan Local de Santé Publique Martigues - Port de Bouc adopté en 2006 rayonne pratiquement sur l'ensemble du secteur sanitaire (cf. centre hospitalier de Martigues) ;
- Le Contrat Local de Sécurité (2005) associe Châteauneuf les Martigues aux trois communes de la CAOEB ;
- La Maison de la Justice et du Droit du Pays Martégal associe également Châteauneuf les Martigues ;
- La Maison de l'Emploi mise en place au début de l'année 2007 intervient au-delà de la CAOEB, sur Châteauneuf les Martigues, Carry le Rouet et Ensùès la Redonne et coordonne son action avec la Maison de l'Emploi créée sur le SAN Ouest Provence.

¹ Mise en oeuvre d'un projet de développement urbain et social

Sur le territoire de **Martigues**, la géographie des territoires prioritaires (cinq quartiers au Contrat de Ville 2000-2006) tend à évoluer. Pour le CUCS 2007-2009, elle concerne :

■ **Trois quartiers prioritaires (de catégorie 2) :**

- Croix Sainte – Mas de Pouane ;
- La Colline (Canto Perdrix)
- Jonquières – Boudème – Font Sarade

■ **et un quartier nécessitant une intervention spécifique des pouvoirs publics** (catégorie 3) : Les Moulins (Notre Dame des Marins).

Le projet urbain de cohésion sociale sera décliné selon les 5 champs prioritaires suivants :

- ***L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;***
- ***L'accès à l'emploi et le développement économique ;***
- ***L'action éducative ;***
- ***La citoyenneté et la prévention de la délinquance ;***
- ***L'amélioration de la prévention et de l'accès à la santé.***

Il prendra en compte les politiques développées à l'échelle de la ville de Martigues, de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre (CAOEB) et du bassin d'habitat, qui influent sur la situation des quartiers prioritaires.

A travers le CUCS, il s'agit de répondre aux enjeux sociaux du territoire en s'inscrivant dans les orientations de la loi du 1^{er} août 2003 :

- ***L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances ;***
- ***Une stratégie en matière d'habitat et de peuplement (PLH) ;***
- ***La gestion de proximité dans les quartiers ;***
- ***L'accompagnement de la jeunesse*** (éducatif, culturel, sportif, accès au droit, insertion professionnelle, prévention de la délinquance ...).

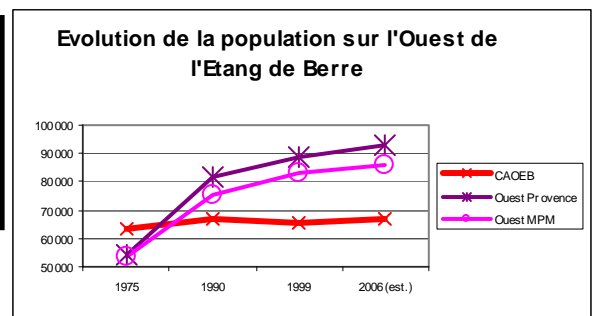
2 ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

2.1 LE CONTEXTE DE L'AGGLOMERATION

La ville de Martigues est située sur le chenal de Caronte, point de passage obligé entre Marseille et Fos sur Mer (autoroute A55, RN 568, voie ferrée) et joue un rôle important dans le complexe industrialo-portuaire Fos-Lavéra.

Principal **pôle industriel** des Bouches du Rhône, **l'Ouest de l'Etang de Berre** a connu un développement démographique et urbain important depuis 30 ans (en particulier dans le cadre d'une ville nouvelle créée à l'initiative de l'Etat). Cet ensemble, très éclaté, **regroupe aujourd'hui plus de 160 000 habitants**, répartis entre les 9 communes de la CAOEB et du SAN Ouest Provence².

	1975	1990	1999	2 005
Martigues	38 373	42 678	43 493	45 500
Port de Bouc	21 424	18 786	16 686	16 500
St Mitre les Remparts	3 327	5 139	5 458	5 500
CAOEB	63 124	66 603	65 637	67 500



Après un effort sans précédent pour offrir les logements sociaux nécessaires dans les années 1960 et 1970, l'accession pavillonnaire a été le moteur principal de la production de logements, avec des conséquences sur le parc locatif social construit précédemment. Le manque de créations nouvelles d'emplois sur le secteur et le développement du chômage ont, pendant un temps, favorisé la désaffectation pour les grands ensembles collectifs, qui ont connu de graves difficultés sociales. Celles-ci ont justifié une action publique lourde dans le cadre de la **politique de la ville**, principalement sur Port de Bouc, Port St Louis du Rhône et Miramas, et également sur Martigues depuis une dizaine d'années.

La localisation relativement excentrée dans l'aire métropolitaine marseillaise et la nature des emplois offerts (principalement techniques et masculins, qualifiés et relativement bien rémunérés) se sont longtemps traduites par une forte représentation des ouvriers et techniciens, et par un déficit chronique d'emplois féminins³.

Si relativement peu de cadres supérieurs résident sur place, on observe que les populations locales les moins qualifiées ont des difficultés persistantes pour accéder à l'emploi. Par ailleurs, l'absence d'enseignement supérieur se traduit par un départ régulier des jeunes générations vers d'autres villes, en particulier Marseille et Aix en Provence.

² la population du bassin est de près de 200 000 habitants si on ajoute Châteauneuf les Martigues, Ensues la Redonne, Carry le Rouet et Sausset les Pins.

³ cette situation est à l'origine d'un sous emploi féminin très marqué sur le bassin

La diversification des emplois et le développement des services sur Martigues nuancent aujourd'hui ce propos, en offrant davantage d'occasions d'embauche. Les statistiques de l'emploi et du chômage indiquent sur la période récente une **amélioration du marché du travail**.

Par ailleurs, les investissements des entreprises pétrolières et pétrochimiques pérennisent la plate-forme industrielle, à un moment où le développement de la logistique s'accélère sur Fos/Miramas. Aujourd'hui, **les perspectives économiques sont favorables**, avec la création d'environ 5 000 emplois sur Fos/Miramas dans les 5 ans, principalement dans la logistique.

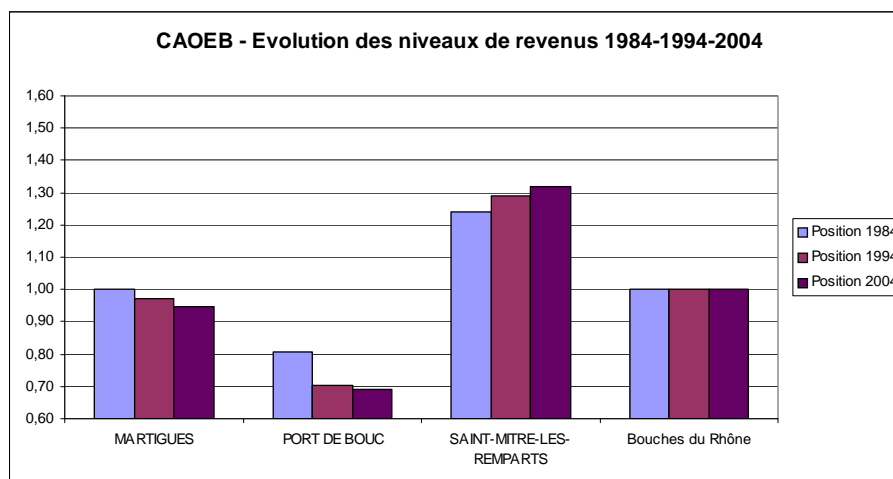
Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI sur la CAOEB

	01/08/2002	10/09/2003	01/08/2004	31/12/2005	31/12/2006
Martigues	1 517	1 436	1 571	1 288	1 211
Port de Bouc	897	857	909	957	1 041
Saint Mitre les R.	nd	nd	nd	98	95

L'évolution récente du marché immobilier a, de son côté, permis de relancer la construction de logements. Sur la ville de Martigues, les promoteurs privés ont ainsi retrouvé une place importante dans la production de logements (vente d'appartement en occupation personnelle ou en investissement pour la location).

Cette dynamique du marché, liée au renchérissement des logements (à la vente comme en location), pourrait se poursuivre dans un contexte économique favorable.

La production de logements sociaux doit cependant être relancée pour répondre aux besoins des populations qui ne peuvent plus accéder à un logement, ni dans le parc privé, ni dans le parc locatif social dont la disponibilité a fortement diminué (faible rotation des locataires, construction insuffisante).



Evolution récente de la construction neuve sur la CAOEB
(SITADEL - logements autorisés)

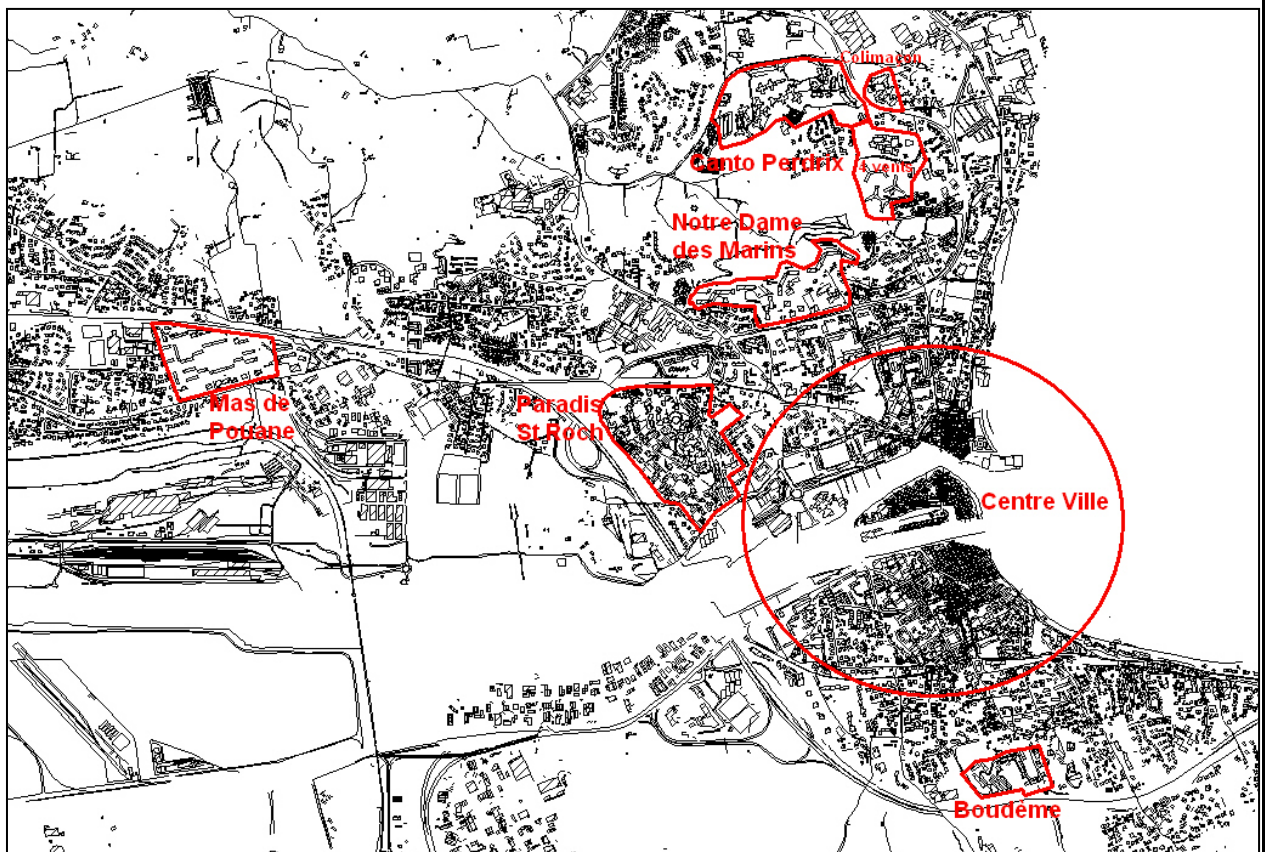
	2000-2002			2003-2005		
	Individuel	Collectif	Total	Individuel	Collectif	Total
Martigues	306	212	518	289	560	849
Port de Bouc	53	5	58	66	82	148
St Mitre les Remparts	46	0	46	34	29	63
CAOEB	405	217	622	389	671	1 060

2.2 LA SITUATION SUR LES QUARTIERS

A l'échelle de la CAOEB, le contraste des situations sociales est particulièrement marqué entre Port de Bouc (où les revenus de la population sont parmi les plus faibles du Département) et Saint Mitre les Remparts (dont le caractère résidentiel s'est conforté au fil des années).

Sur la Ville de Martigues, des écarts significatifs existent entre certains quartiers pavillonnaires excentrés (Côte Bleue, L'Escaillon, Figuerolles) et le cœur de l'agglomération, où se situent le centre ville et les grands quartiers d'habitat social ciblés par la politique de la ville.

Localisation des quartiers



2.2.1 Croix Sainte – Mas de Pouane

	Population 1999	%non diplômés	%60ans + 1999	%étr. 1999	Ménages 1999	Pers/mén 1999	% loc.HLM 1999	Tx chôm. 1999
Mas de Pouane	1 746	46%	17%	10%	634	2,75	90%	36%
Martigues	43 579	23%	20%	5%	17 857	2,39	28%	19%

INSEE – RGP 1999

Quartier d'habitat social en bordure de la RN 568 et sur la route de Port de Bouc, il offre un habitat collectif en partie obsolète, avec des immeubles construits dans les années 1960 sans ascenseurs.

Le quartier souffre d'une exposition aux nuisances de la RN 568 et de la voie ferrée, qui forment également de réelles coupures dans le tissu urbain de la ville. Par ailleurs les installations industrialo-portuaires de Lavéra sont proches (problèmes de qualité de l'air).

Eloigné du centre ville (liaison piétonne ou cycliste non aménagée), le quartier a récemment bénéficié de l'amélioration des transports urbains et de la desserte du collège. Entouré de lotissements pavillonnaires, le quartier dispose d'un équipement commercial et de services en bordure de la route de Port de Bouc.

Les revenus sont faibles et la population souffre d'une forte précarité. Relativement stable, elle tend à vieillir mais la taille moyenne des ménages (2,75 pers.) souligne la présence de familles nombreuses. La vie sociale du quartier souffre de certains dysfonctionnements (dégradations, rassemblements de jeunes, trafics...), qui ont pu générer un sentiment d'insécurité.

Des travaux ont été réalisés dans le cadre du contrat de ville (résidentialisation des immeubles Semivim, halls d'entrée...) mais le quartier présente surtout un fort potentiel de développement et renouvellement urbain à moyen terme, en lien avec :

- Le réaménagement de la route de Port de Bouc ;
- La future requalification de la RN 568 (cf. prolongement A 55 vers 2013) ;
- Un projet de nouvelle gare (centre d'échanges) ;
- La valorisation économique du site Nord de Caronte (boulevard Maritime...) ;
- Le désenclavement par des liaisons Nord-Sud et une recomposition urbaine ;
- La valorisation des modes doux (deux roues, piétons) vers le centre ville.

2.2.2 La Colline (Canto Perdrix)

	Population 1999	% non diplômés	% 60ans + 1999	% étr. 1999	Ménages 1999	Pers/mén 1999	% loc.HLM 1999	Tx chô.m. 1999
Canto Perdrix	3 934	26%	9%	7%	1 466	2,67	70%	24%
Martigues	43 579	23%	20%	5%	17 857	2,39	28%	19%

INSEE – RGP 1999

Quartier d'habitat social séparé du centre ville par la colline de Notre Dame des Marins, Canto Perdrix présente un habitat collectif relativement dense, avec des difficultés de stationnement.

Des copropriétés sont présentes sur le quartier mais le développement pavillonnaire caractérise les quartiers Nord de la commune (Le Vallon, l'Escaillon...). L'absence de liaisons piétonnes ou cyclistes aménagées renforce l'impression d'isolement vis à vis du reste de la ville, mais il faut souligner la proximité d'équipements (lycées, gymnases et terrains de sport).

La proximité du pôle Auchan est un atout important, mais les secteurs habités offrent peu de commerces et services sur place.

La population de certains programmes dispose de faibles revenus, en particulier les familles nombreuses immigrées, mais globalement le quartier présente une certaine mixité sociale et la mobilité sur les logements permet de renouveler la population et de lui garder une relative jeunesse. Le tissu associatif est faible et la vie sociale tend à se replier sur le quartier, avec des dysfonctionnements (dégradations...) qui nécessitent de la part des acteurs (gestionnaires, travailleurs sociaux) un effort permanent de proximité.

Les travaux réalisés dans le cadre du contrat de ville (entretien, grosses réparations, amélioration de parties communes...) doivent être amplifiés, mais les réflexions en cours sur le devenir du programme Colimaçon (LOGIREM) et sur le traitement des espaces extérieurs pourraient déboucher sur une remise en perspective de l'ensemble du quartier (opération de rénovation urbaine ?).

Le potentiel urbain est important, en lien avec :

- Le développement du pôle Auchan ;
- La réhabilitation (voire restructuration) du Colimaçon ;
- La possible densification de l'entrée aval du quartier ;
- La proximité de la ZAC de la Route Blanche ;
- La réalisation de l'A 55 et la connexion de la RD 50.

2.2.3 Jonquières – Boudème – Fontsarade

	Population 1999	% non diplômés	% 60ans + 1999	% étr. 1999	Ménages 1999	Pers/mén 1999	% loc.HLM 1999	Tx chô. 1999
Boudème	1 320	44%	17%	20%	441	2,54	71%	31%
Martigues	43 579	23%	20%	5%	17 857	2,39	28%	19%

INSEE – RGP 1999

Ce quartier d'habitat social est situé au sud du centre ville (proximité de Jonquières). Construit au début des années 1970, il présente un habitat collectif dense.

L'absence de lisibilité des accès et de liaisons piétonnes ou cyclistes aménagées avec le centre ville, accentue l'enclavement de Boudème. Par ailleurs, le quartier est soumis aux nuisances de l'A55 (bruit).

La population, vieillissante et à faibles revenus, se caractérise par une forte présence de l'immigration (en rapport avec la résorption initiale d'un bidonville et la présence d'un foyer SONACOTRA). Relativement isolé du reste de la ville, le quartier tend à vivre sur lui-même, avec des dysfonctionnements (regroupement de jeunes ...) qui mobilisent les acteurs (bailleur, centre social...).

Engagée depuis 10 ans, la requalification du quartier a permis des investissements importants (démolition d'une cinquantaine de logements, réhabilitation des bâtiments, traitement des espaces extérieurs Logirem, voie nouvelle créée par la ville de Martigues). Cette voie nouvelle permettra, après travaux, de mettre 18 logements en location.

Le désenclavement et la protection phonique vis-à-vis de l'A55 restent à traiter.

2.2.4 Les Moulins (Notre Dame des Marins)

	Population 1999	% non diplômés	% 60ans + 1999	% étr. 1999	Ménages 1999	Pers/mén 1999	% loc.HLM 1999	Tx chô. 1999
N.D. des Marins	2 081	33%	14%	9%	783	2,66	74%	29%
Martigues	43 579	23%	20%	5%	17 857	2,39	28%	19%

INSEE – RGP 1999

Ce quartier d'habitat social situé au nord du centre ville (immeubles de l'OPAC Sud construits au début des années 1970) est caractérisé par un habitat collectif dense. Exposé plein sud et bénéficiant de la proximité d'espaces naturels de qualité, il n'offre pas de bonnes conditions de stationnement résidentiel, au vu du développement du nombre de voitures par ménage.

Séparé du centre ville par l'avenue Francis Turcan, le quartier dispose de peu de commerces et services, et l'absence de liaison piétonne ou cycliste aménagée est un handicap.

Les nuisances et risques générés par l'avenue Francis (bruit, sécurité routière) accentuent la mise à l'écart de la ville, malgré une bonne visibilité des immeubles dans le paysage.

Des investissements importants ont été réalisés à la fin des années 1990 sur les bâtiments JKL (réorganisation des dessertes d'immeubles et résorption d'une vacance importante). Des travaux d'entretien-amélioration sont également réalisés sur les autres bâtiments.

La population a de faibles revenus, et la situation de certains ménages nécessite un accompagnement adapté. Globalement, les dysfonctionnements tendent à se réduire et l'image du quartier est bien améliorée.

De par sa localisation, le quartier offre un potentiel intéressant à moyen/long terme, en lien avec :

- la réduction du trafic et la requalification urbaine de l'avenue Turcan (cf. A55-RD50) ;
- la possibilité de faire évoluer la partie Est (groupe scolaire, 90 chambres inutilisées...).

2.2.5 Paradis Saint Roch (quartier prioritaire au contrat de ville)

	Population 1999	% non diplômés	% 60ans + 1999	% étr. 1999	Ménages 1999	Pers/mén 1999	% loc.HLM 1999	Tx chôm. 1999
Paradis St Roch	3 389	23%	17%	5%	1 482	2,26	56%	20%
Martigues	43 579	23%	20%	5%	17 857	2,39	28%	19%

INSEE – RGP 1999

Ce quartier d'habitat social est situé à l'Ouest du centre ville, à proximité de l'hôtel de ville et de Ferrières. L'habitat collectif y est dense, dans le cadre d'une composition urbaine très introvertie, peu ouverte sur les quartiers environnants. Ici aussi, le stationnement résidentiel est inadapté.

Les commerces et services sont situés au cœur du quartier. Relativement confidentiels, ils ne bénéficient pas de la proximité du centre ville.

Les travaux réalisés dans le cadre du contrat de ville ont été relativement limités, mais la réhabilitation est engagée pour les 433 logements de la ville (gestion SEMIVIM), ainsi que le réaménagement de l'espace central.

La mixité sociale du quartier (plus équilibrée que sur les autres quartier d'habitat social), les liens forts entre les habitants et la mobilisation de l'ensemble des acteurs ont, jusque maintenant, limité le développement des dysfonctionnements malgré la configuration et le vieillissement du quartier.

A terme, le potentiel d'évolution du quartier est en rapport avec la proximité de la ZAC⁴ de l'Hôtel de Ville, avec :

- La possibilité d'une ouverture du quartier (liaisons vers l'Est et vers le Sud) ;
- La recomposition du secteur central (appareil commercial...).

2.2.6 Centre ville ancien (quartiers prioritaires au contrat de ville)

	Population 1999	% non diplômés	% 60ans + 1999	% étr. 1999	Ménages 1999	Pers/mén 1999	% loc.HLM 1999	Tx chô.m. 1999
Centre Ville	2 947	27%	24%	11%	1 711	1,72	9%	25%
Martigues	43 579	23%	20%	5%	17 857	2,39	28%	19%

INSEE – RGP 1999

Eclaté sur les deux rives du chenal de Caronte (Ferrières, Jonquières) et sur l'île, le centre ville historique de Martigues est l'objet depuis plus 20 ans d'une requalification permanente.

Quartier historique, il concentre une part essentielle de l'animation urbaine (commerces, services...), avec un bâti ancien parfois vétuste nécessitant des travaux de mise à niveau.

L'action publique s'est récemment orientée sur l'éradication de l'habitat indigne et le développement d'une offre de logements très sociaux (convention PACT-ARIM). Par ailleurs, le développement local de la promotion privée tend à accélérer la rénovation des différents secteurs et cette dynamique peut être mise à profit pour ouvrir certains îlots et améliorer la liaison avec les quartiers d'habitat social environnants (Notre Dame des Marins, Paradis Saint Roch, Boudème).

Au-delà des opérations diffuses, le principal potentiel de développement urbain est aujourd'hui concentré sur la ZAC de l'Hôtel de Ville. La production de 200 à 300 logements neufs aura un fort impact sur le quartier et participera à l'attractivité du centre de l'agglomération.

⁴ Zone d'Aménagement Concerté

2.3 LE CONTRAT DE VILLE 2000-2006

2.3.1 Orientations initiales

Le contrat de ville 2000-2006 a représenté une étape importante dans l'élaboration d'un projet de développement cohérent à l'échelle des Communes de Martigues et Port de Bouc, dans le cadre du SIVOM puis de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre créée en 2001⁵. Il faisait suite au PLH intercommunal élaboré en 1997 et affichait **des objectifs ambitieux** :

- Pour réduire les déséquilibres emplois-habitat par des actions structurantes sur le plan économique et urbain (contournement A55, RD50, requalification de la RN568, valorisation du chenal de Caronte, amélioration des transports collectifs) ;
- Pour réduire les phénomènes ségrégatifs sur le plan social, par une amélioration du cadre de vie, de la tranquillité et des services dans les quartiers d'habitat social ;
- Pour offrir localement des possibilités nouvelles d'insertion sociale et professionnelle, et de promotion résidentielle aux différentes étapes de la vie ;
- Pour offrir une meilleure accessibilité aux multiples opportunités du bassin d'habitat et de l'aire métropolitaine marseillaise en facilitant la mobilité par les transports collectifs (urbains, interurbains et ferroviaires).

Les moyens de l'intercommunalité, justifiés par la dimension de la démarche et par la solidarité intercommunale, s'inscrivaient dans la perspective de la création d'une communauté d'agglomération.

Le contrat de ville se déclinait à deux échelles :

- Un contrat-cadre intercommunal définissant les objectifs et programmes d'actions de niveau agglomération ;
- Deux déclinaisons territoriales propres à chaque commune.

Il était conçu avec une démarche démocratique et citoyenne, où les conseils de quartier et comités du cadre de vie sont amenés à prendre une place accrue et où la vie associative a toute sa place.

⁵ Trois communes : Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts

Le contrat-cadre différenciat les actions par thématique :

- Développement économique - accès à l'emploi (dispositifs existants, mise en place d'une politique publique concertée, PLIE...) ;
- Habitat et qualité du cadre de vie (priorité à la réhabilitation du parc locatif social, gestion de proximité, interventions dans le parc privé ancien des centres villes et copropriétés des quartiers d'habitat social) ;
- Services publics de proximité (pôle de services publics à Port de Bouc, relocalisation ANPE et ASSEDIC) ;
- Action sociale (création d'un CIAS, centres sociaux, APDL pour l'insertion des bénéficiaires du RMI, personnes âgées, petite enfance...) ;
- Santé (observatoire intercommunal, CMU, prévention et accès aux soins, toxicomanie, alcoolisme) ;
- Education (projet éducatif local, ZEP, CEL...) ;
- Loisirs-culture (convention de développement culturel intercommunal, nouvelle école de musique et danse...) ;
- Prévention de la délinquance – tranquillité publique (contrat local de sécurité intercommunal), Maison de la Justice et du Droit du Pays Martégal.

Des démarches de projet de quartier associant les conseils de quartiers se développaient sur neuf quartiers d'habitat social et les centres villes des deux communes.

2.3.2 Partenariats, dispositifs de pilotage, évolution institutionnelle

Le contrat-cadre prévoyait un comité de pilotage et un comité technique associant les deux communes, l'Etat, la Région, le Département et le FASILD⁶ au niveau de l'agglomération. Des équipes opérationnelles distinctes étaient mises en place sur chaque commune.

L'évaluation continue devait conduire à une réunion plénière des partenaires chaque année, pour débattre du bilan d'activité et de l'évolution de la situation, avec la possibilité d'une participation des habitants.

La mise en œuvre du contrat de ville intercommunal devait s'appuyer sur le SIVOM⁷ et sur le CIAS⁸ en attendant la création de la communauté d'agglomération.

⁶ Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations

⁷ Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

⁸ Centre Intercommunal d'Action Sociale

2.3.3 Actions réalisées

L'évaluation à mi-parcours faisait ressortir les objectifs réalisés ou en cours de réalisation. Aujourd'hui, parmi **les points forts** de l'action menée sur la ville, on peut retenir :

- La réorganisation des transports collectifs au sein de l'agglomération ;
- L'expression des habitants, la concertation avec les habitants sur les projets de quartier ;
- La poursuite de la réhabilitation de logements sociaux sur les différents quartiers ;
- Le traitement des espaces extérieurs ;
- La contractualisation et la mise en œuvre d'une gestion urbaine de proximité ;
- L'amélioration de l'accueil des demandeurs de logements ;
- La création d'observatoires de la demande de logement social ;
- La création de structures d'insertion par l'économique, d'un PLIE⁹... ;
- Le fonctionnement des Ateliers Santé Ville (élaboration du plan local de santé publique) ;
- Le fonctionnement du partenariat mis en place pour la prévention de la délinquance ;
- Les moyens renforcés pour la petite délinquance (maison de la justice et du droit) ;
- L'éducation au droit et à la citoyenneté, en particulier dans les établissements scolaires ;
- L'amélioration de l'accès au droit des populations immigrées (point appui) ;
- Le développement de la prévention des toxicomanies et de l'alcoolisme ;
- L'ouverture des équipements culturels à la diversité des cultures et modes d'expression ;
- La création d'une Maison de l'Emploi associant l'ensemble des acteurs concernés ;
- Le service rendu par les équipes opérationnelles (stables et professionnelles) ;
- Le rôle accru des centres sociaux.

Parmi les **objectifs non réalisés**, on peut citer :

- Des opérations structurantes majeures (A55, RN568, Caronte Nord) ;
- L'amélioration des transports collectifs à l'échelle de l'aire métropolitaine ;
- Le développement de nouvelles filières d'enseignement sur l'agglomération ;
- L'attribution des logements sociaux (cf. augmentation des demandes non satisfaites)¹⁰ ;
- La création d'un CIAS pour harmoniser l'action sociale sur Martigues et Port de Bouc ;
- La formalisation d'un projet éducatif local et d'un CEL¹¹ intercommunal ;
- L'élaboration d'une convention intercommunale de développement culturel ;

⁹ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

¹⁰ Les difficultés d'accès au logement sont plus liées à la conjoncture qu'au dysfonctionnement des dispositifs en œuvre

¹¹ Contrat Educatif Local

- La mutualisation des fonds pour les associations ;
- La création d'un fonds de participation des habitants ;
- L'évaluation continue de l'action menée, à une échelle intercommunale.

Le bilan des années 2000-2006 est globalement bien perçu, tant sur Martigues que sur Port de Bouc, même si la dimension intercommunale de l'action n'est pas toujours au niveau initialement prévu.

2.3.4 Effets sur les quartiers prioritaires de Martigues

En l'absence d'indicateurs fiables sur l'ensemble de la période 2000-2006, il est difficile de mesurer l'évolution des quartiers, et de faire la part entre l'impact de l'action publique menée (dans et hors contrat de ville) et les effets de conjoncture économique et immobilière.

Malgré les incertitudes liées aux sources et à l'évolution des découpages territoriaux, la baisse du chômage (rappel : 19 % sur l'agglomération en 1999), se traduit, par une amélioration de la situation dans les quartiers sensibles (l'écart avec les autres quartiers ne s'est pas aggravé).

Entre les enquêtes sur l'Occupation du Parc Social (OPS) de 1997 et 2006 on observe cependant une forte augmentation des familles monoparentales dans le parc locatif social. Sur Canto Perdrix, elles représentent aujourd'hui 20 à 30 % des ménages. Par ailleurs, l'APL¹² participe presque toujours à la solvabilité de 60 à 70 % des ménages, sauf sur Paradis St Roch et, à un degré moindre, sur Canto Perdrix (attention périmètre différent de l'IRIS.INSEE).

Voir tableau en page suivante.

¹² Aide Personnalisée au Logement

ORGANISME PROGRAMME Année enquête OPS	OPAC SUD Croix Sainte		SEMIVIM Mas de Pouane		OPAC SUD ND des Marins		LOGIREM Boudème		LOGIREM Canto Perdrix (*)		NLP/SNI Canto Perdrix		SEMIVIM Canto Perdrix Quatre Vents		LOGIREM Paradis Saint Roch		SEMIVIM Paradis St Roch - Canal	
	1997	2006	2000	2006	1997	2006	1997	2006	1997	2006	1997	2006	2000	2006	1997	2006	2000	2006
Nombre de logements	433	431	158	158	717	725	382	346	435	437	532	244	244	366	367			599
Familles monoparentales	7%	16%	13%	19%	5%	17%	18%	19%	14%	29%	23%	25%	26%	9%	17%			21%
Nbre pers / ménage	2,47	2,48	2,6	2,65	2,59	2,41	2,57	2,98	2,7	3,03	2,27	2,6	2,63	2,21	2,36			2,12
Revenus < 60 % du plafond	66%	86%	70%	75%	60%	84%	59%	64%	52%	57%	81%	60%	71%	48%	54%			58%
Bénéficiaires APL	73%	69%	ND	66%	61%	60%	63%	71%	66%	62%	57%	ND	54%	52%	45%			23%
Bénéficiaires RMI	7%	21%	12%	12%	7%	19%	13%	10%	11%	7%	12%	9%	10%	2%	8%			3%
Emménagés récents	16%	21%	ND	ND	30%	18%	30%	12%	46%	19%	21%	ND	ND	24%	14%			ND

(*) y compris Colimaçon et Ombrées

La proportion de ménages ayant des revenus inférieurs à 60 % du plafond HLM est très élevée sur certains programmes (environ 85 % sur le parc de l'OPAC Sud à Croix Sainte et Notre Dame des Marins et plus de 80 % sur le parc NLP¹³ à Canto Perdrix). Si une part de l'augmentation enregistrée sur la période 1997-2006 correspond aux relèvements du plafond, la forte augmentation des bénéficiaires du RMI dans les programmes de l'OPAC Sud souligne la fragilité de la situation sur certains programmes.

¹³ Nouveau Logis Provençal

Mas de Pouane

- Les interventions réalisées sur les bâtiments et espaces extérieurs (résidentialisation des immeubles de la SEMIVIM, amélioration de la propreté ...) n'ont pas fondamentalement changé le positionnement du quartier (éloignement du centre ville, nuisances de la RN 568...), ni la situation de ses occupants (24 % de chômeurs en 2005, 86 % des locataires de l'OPAC Sud et 75 % des locataires de SEMIVIM ont des revenus inférieurs à 60% du plafond HLM). Le potentiel économique et résidentiel du quartier est encore en attente de pouvoir s'exprimer ;
- Le centre social travaille avec les jeunes (projet « quartier propre » avec des adolescents et l'école), mais des problèmes persistent sur certains bâtiments (dégradations, rassemblements de jeunes, trafics, sentiment d'insécurité).

Canto-Perdrix

- Des interventions techniques ont porté principalement sur le bâti, et l'expérience de résidentialisation de SEMIVIM (Quatre Vents) n'a pas traité la configuration du quartier ni résolu les problèmes de fonctionnement urbain (stationnement...);
- La situation sociale reste très fragile (24 % de chômeurs en 2005, environ 25 % de familles monoparentales parmi les locataires des trois bailleurs, présence de familles nombreuses sur le parc LOGIREM). Le tissu associatif est faible et l'expérience de gestion adaptée n'a pas eu les résultats escomptés, le prestataire (APPART) a eu du mal à être repéré, par les bailleurs comme par les habitants, et des situations problématiques ne sont pas prises en charge ;
- Le centre social rayonne sur une zone très large couvrant les quartiers Nord de Martigues (Escaillon, Figuerolles...). Pour ouvrir le quartier sur l'extérieur et contrecarrer les tendances au repli il a développé son activité éducative avec un objectif permanent de mixité sociale et intergénérationnelle (enfants, parents, jeunes). La commission sociale du centre social, lieu de rencontre des habitants et de repérage des institutions, n'a cependant pas permis d'avoir un réseau fonctionnel couvrant le social, la santé et la sécurité, et des problèmes persistent (dégradations sur les bâtiments où des jeunes se regroupent...).

Boudème

- La réhabilitation menée par LOGIREM a été bien vécue, le traitement des espaces extérieur et la voie de contournement ont eu un fort impact. L'action menée sur ce quartier semble avoir eu un bon impact social, avec une chute prononcée du chômage entre 1999 et 2005 (17 % en 2005), mais la chute de la mobilité et la stabilisation de la population en place s'accompagnent d'un maintien de jeunes adultes au domicile des parents et une augmentation de la taille des ménages (près de 3 pers. / ménage) ;

- L'occupation de halls d'entrée par des jeunes reste un problème sur le quartier et la maison de quartier (centre social) a développé un travail intéressant avec des jeunes sur l'identification du quartier et la réalisation de fresques dans les cages d'escalier.
- Le processus de requalification urbaine du quartier arrive à son terme et les perspectives d'intervention relèvent aujourd'hui davantage de la gestion de proximité et de la politique d'attribution, même si la protection phonique vis à vis de l'A55 reste à réaliser.

Notre-Dame des Marins

- La réoccupation des bâtiments J.K.L. est un succès, des travaux de remise en état et amélioration ont été réalisés, y compris aux abords de l'école maternelle, et la résorption de la vacance traduit une amélioration de l'image, même si le gel de certaines parties de bâtiments souligne la fragilité du quartier et la nécessité de poursuivre l'effort de requalification ;
- La baisse du taux de chômage est réelle (même si elle est amplifiée par l'élargissement du périmètre statistique), mais l'augmentation des bénéficiaires du RMI (19 % dans le parc de l'OPAC Sud) est corrélée par une forte proportion de faibles revenus parmi les locataires (84 % inférieurs à 60 % du plafond) ;
- Le travail social (action éducative, accompagnement...), organisé autour de la maison de quartier (centre social), participe également à l'évolution positive du quartier, par des actions comme le « chemin des souhaits » (céramique) qui rejoignent la démarche de labellisation patrimoine du 20^{ème} siècle. En gestion adaptée, le travail mené avec l'association APPART a été interrompu, mais les services de l'OPAC Sud ont pris le relais et fonctionnent dans une relation suivie avec le centre social.

Paradis St Roch

- L'amélioration du bâti est engagée, mais la requalification globale du quartier reste à définir, en lien avec l'évolution du centre ville voisin ;
- Sur le plan social, la situation sociale évolue peu (revenus en moyenne moins critiques que dans les autres quartiers), malgré l'augmentation des familles monoparentales (dans le parc des deux bailleurs¹⁴). Le lien social est fort et permet de réguler la vie sociale (participation des parents d'élèves, des amicales de locataires et des conseils syndicaux de copropriétaires aux activités du centre social et du conseil de quartier) ;

¹⁴ LOGIREM (ex SAMOPOR) et SEMIVIM

- Le problème des jeunes s'est en partie résorbé. Le centre social leur a donné la parole (fresques bien valorisées), a veillé à la mixité sociale et culturelle des activités (qui a progressé) et a développé des actions interquartiers (une pièce sur l'éducation, montée avec des adultes, a tourné sur plusieurs centres sociaux). Aujourd'hui les gens ont une relation normale à la ville et les jeunes ont accru leur mobilité (développement des transports urbains, activités de loisirs...).

Centre ville

- La requalification globale des quartiers anciens de Martigues est aujourd'hui largement engagée et a bénéficié à la fois d'une conjoncture immobilière favorable et d'une forte implication de la ville pour la réhabilitation des immeubles et le renouvellement du parc de logements. Sur le plan économique l'attractivité du centre ville se maintient malgré la concurrence des grandes surfaces, avec un développement sensible de l'animation urbaine sur la rive Nord (Ferrières) ;
- Une partie du parc ancien reste cependant un lieu d'accueil et un refuge pour des personnes défavorisées. L'action développée récemment pour l'éradication de l'habitat indigne a montré qu'il existe encore des situations difficiles, qui justifient de ne pas relâcher l'effort d'accompagnement social.

2.4 LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR 2007-2009

Il se définissent en fonction de la situation d'aujourd'hui, des enseignements de l'action menée, des perspectives économiques locales et des orientations définies par les différents niveaux institutionnels (Etat, Région, Département, Agglomération, Commune).

2.4.1 L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie

Orientations générales du PLH de la CAOEB

Il s'agit de répondre aux besoins des ménages et de faciliter ***l'accès au logement***, pour les habitants de l'ensemble de la CAOEB et pour les actifs venant travailler sur l'agglomération. Il s'agit également de permettre aux ménages de réaliser un ***parcours résidentiel*** complet sur chaque commune.

Compte tenu des interactions entre segments du marché immobilier, les objectifs du PLH en cours d'élaboration seront :

- Un rythme accru de production de logements neufs (action foncière et opérationnelle) ;
- Une relance de la production de logements sociaux et intermédiaires (locatifs et en accession à la propriété, en construction neuve et dans le bâti existant) ;

- La poursuite de l'effort d'amélioration et adaptation du parc locatif social existant,
- La poursuite de l'éradication de l'habitat indigne, l'amélioration et l'adaptation du parc privé ;
- Une prise en compte des besoins spécifiques (jeunes, personnes âgées et/ou handicapées, personnes défavorisées, gens du voyage...) ;
- Le développement des outils de connaissance et suivi (observatoire de l'habitat).

La mise en cohérence des politiques menées sur les trois communes de la CAOEB et la recherche d'une certaine harmonisation intercommunautaire, au moins à l'échelle du SCOT, nécessitent encore des ajustements. Parmi les volets concernant le CUCS de Martigues, on peut souligner les objectifs suivants :

- **Relancer la production de logements sociaux et intermédiaires**, avec pour finalité de redonner une certaine fluidité au marché et de libérer des logements locatifs sociaux
 - parcours résidentiel facilité pour l'ensemble des publics (attributions de logements).
 - développement d'une offre de logements adaptés pour certains publics (logements et résidences services pour personnes âgées/handicapées, EHPAD¹⁵, habitat des gens du voyage sédentarisés, logements d'urgence et hébergements temporaires...financés en PLA-I, PLUS ou PLS¹⁶...)
- **Poursuivre l'amélioration et l'adaptation du parc locatif social**
 - travaux sur les quartiers prioritaires et les programmes nécessitant une mise à niveau ;
 - économies d'énergies - énergies renouvelables, travaux d'adaptation accessibilité...
- **Amplifier l'amélioration et l'adaptation du parc privé**
 - Eradication de l'habitat indigne, travaux d'adaptation/accessibilité,
 - Réhabilitation et remise sur le marché de logements vacants, avec des loyers accessibles.

¹⁵ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

¹⁶ Prêt Locatif Aidé d'Intégration, Prêt Locatif à Usage Social, Prêt Locatif Social

- **Poursuivre et approfondir la gestion urbaine et sociale de proximité** dans les quartiers d'habitat social, pour améliorer la vie quotidienne, le cadre de vie et la qualité de vie (action transversale : voir plus loin)

La recherche de la **mixité sociale et intergénérationnelle** dans les quartiers s'appuiera sur :

- Une offre équilibrée et renouvelée de logements sociaux sur les communes de la CAOEB, y compris sur les quartiers qui en sont aujourd'hui insuffisamment pourvus (quartiers au Sud de Martigues, St Mitre les Remparts),
- Une amélioration de la qualité de vie et la diversification de l'offre de logements sur les quartiers d'habitat social, en particulier les quartiers prioritaires,
- Une gestion concertée de la demande et des attributions de logements faisant largement place aux publics prioritaires,
- La poursuite des pratiques de « **gestion adaptée** » ciblées sur des publics en difficulté (gestion des impayés, accompagnement social...), à une échelle si possible élargie à l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur la ville, voire la CAOEB dans le cadre du PLH.

2.4.2 L'accès à l'emploi et le développement économique

Le recul du chômage et de la précarité est un enjeu important et l'accès à l'emploi des personnes les moins qualifiées, en particulier celles résidant dans les quartiers prioritaires, reste un objectif essentiel de la politique de cohésion sociale. Il est également très important que les créations d'emplois prévues sur Martigues et l'Ouest de l'Etang de Berre soient effectivement accessibles pour les habitants du bassin.

La création d'une **Maison de l'Emploi** portée par la CAOEB et associant l'Etat, l'ANPE et l'ASSEDIC (membres fondateurs) favorisera la coordination des acteurs sur les questions de l'emploi et de la formation (Région, Département, Communes, AFPA, Chambres consulaires, Mission Locale...), et permettra de lutter dans de meilleures conditions contre les discriminations à l'embauche (étude lancée début 2007).

Dans le cadre des orientations du Services Public de l'Emploi, plusieurs axes d'intervention sont envisagés :

- La formation des acteurs locaux sur les dispositifs d'insertion par l'économique, de lutte contre les discriminations ;
- L'aide au repérage des publics en difficulté ;
- L'amélioration de l'accès des publics en difficulté au monde du travail et aux dispositifs de droit commun, notamment en favorisant la mobilité, une meilleure connaissance de l'environnement économique et des métiers ;

- La structuration et la diversification de l'offre de formation professionnelle continue (actuellement 1 000 places sur l'Ouest de l'Etang de Berre) ;
- L'accompagnement des mutations économiques, la mobilisation sur les métiers créateurs d'emplois et l'adaptation aux besoins du territoire (remplacement des départs en retraite, diversification du tourisme...) ;
- Le soutien des réseaux à la création d'entreprise ;
- Le renforcement des réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement, y compris pour la lutte contre l'illettrisme (cf. cours d'alphabétisation dans les centres sociaux).

La mobilité pour accéder à l'emploi et à la formation devrait faire l'objet d'une concertation approfondie, entre les autorités organisatrices des transports, les collectivités et les représentants des entreprises et de la société civile (prévoir au moins une étude dans le cadre du SCOT).

L'accès aux commerces et services de centre ville et en grandes surfaces (pôles Auchan, Carrefour, Etangs) est également un enjeu, où les transports urbains peuvent jouer un rôle important.

L'échelle intercommunale et intercommunautaire de cette action s'inscrit assez naturellement dans les compétences de la CAOEB.

2.4.3 L'action éducative et de cohésion sociale

Les enjeux de l'action éducative résident pour une large part dans :

- La réussite éducative des enfants et adolescents, le recul de l'échec scolaire et de l'absence de qualification ;
- Le recul de l'illettrisme ;
- Une meilleure compréhension et appropriation, collective et individuelle, des moyens de formation mis à la disposition de la population ;
- L'adaptation des filières de formation aux besoins du marché de l'emploi.

A la différence de Port de Bouc, il n'y a pas de Zone d'Education Prioritaire sur Martigues, mais l'échec scolaire et l'absence de qualification à la sortie du système scolaire sont cependant présents, en particulier sur les quartiers prioritaires. Face à des situations sociales et familiales difficiles, la réussite scolaire repose pour une large part sur la stabilité des équipes pédagogiques, la continuité des efforts sur la base d'expériences partagées et le suivi personnalisé des enfants et adolescents.

Des actions d'accompagnement menées autour de l'école, et dans le champ culturel et sportif, contribuent également à la réussite éducative, par exemple :

- La valorisation et l'accompagnement de la fonction parentale dans le domaine de la scolarité ;
- La lutte contre l'absentéisme et la déscolarisation ;
- L'implication des familles bénéficiaires des minima sociaux ;
- Des ateliers culturels et sportifs favorisant, par la pratique, l'expression des enfants et les apprentissages avec des professionnels ;
- L'accompagnement de la scolarité par la prévention de l'illettrisme et l'aide aux devoirs ;
- La promotion de la lecture et d'ateliers d'écriture ;
- L'accompagnement des familles en difficulté sur la pratique sportive de leurs enfants.

Au-delà des dispositifs existants, la mise en place **d'équipes pluridisciplinaires de réussite éducative**, associant à l'Education Nationale, les centres sociaux, les structures de prévention/insertion et des professionnels de la culture et de la santé...), peut faciliter l'approche globale des enfants. Une telle démarche pourrait être initiée sur plusieurs écoles.

L'action éducative en direction des adultes ne concerne pas seulement les parents mais fait jouer les différentes solidarités qui traversent les quartiers, solidarités de générations, de genres et d'origines culturelles. L'action est amenée à se poursuivre, par des actions collectives (bénéficiaires du RMI, de l'API...) et par des prises en charges individuelles pouvant intégrer la dimension mobilité (transports).

Il faut rappeler l'importance des actions menées ou soutenues par le Département pour **l'insertion sociale des bénéficiaires de minima sociaux** (RMI, AAH, API, APA...), dans le domaine de l'action éducative comme pour l'accès à l'emploi, au logement ou à la santé (action de droit commun).

La mobilisation des acteurs de l'action éducative s'effectue principalement au niveau des quartiers et des communes, dans un dialogue à conforter avec les structures concernées.

La création de nouvelles filières de formation est toujours d'actualité, par exemple avec la candidature pour un CFA adapté au bassin d'emploi (appel à projet métropolitain).

2.4.4 La citoyenneté et la prévention de la délinquance

Les pratiques de démocratie participative sont largement développées sur Martigues comme sur Port de Bouc. Les **conseils de quartier** ont aujourd'hui plus de 20 ans d'existence sur Martigues et leur rôle dans la cohésion sociale est amené à se pérenniser, voire s'amplifier.

Dans cette perspective, les actions de formation des habitants devraient se développer, pour une meilleure connaissance des intervenants sur le terrain et compréhension du rôle de chacun (bailleurs, services municipaux et communautaires, police, justice, travailleurs sociaux...).

Les questions de tranquillité publique demeurent une préoccupation majeure des populations des quartiers prioritaires. Les réponses peuvent être développées grâce :

- Aux actions favorisant la cohésion sociale, l'éducation, l'accès aux droits ;
- A l'efficacité des services publics chargés de la lutte contre la délinquance.

Sur Martigues, quatre observations ressortent du diagnostic d'évaluation du CLS précédent :

- L'insécurité est bien maîtrisée et n'est pas particulièrement stigmatisante ;
- Le sentiment d'insécurité repose sur des infractions de faible gravité mais répétitives ;
- Certains quartiers sont stigmatisés par la population ;
- Il est nécessaire de renforcer la cohérence et la coordination des actions.

Un nouveau **contrat local de sécurité** a été signé en 2005, avec les objectifs suivants :

- Réduire le taux de criminalité (petite et moyenne délinquance, sentiment d'insécurité) ;
- Mieux prendre en compte le rôle de chacun (institutions, associations, habitants...) et faciliter la cohésion sociale ;
- Centraliser les informations (mieux identifier les problèmes, être à l'écoute de la population) ;
- Améliorer la place des victimes dans la chaîne pénale, développer l'accès au droit et l'offre de droit ;
- Actions de prévention et d'apprentissage de la citoyenneté envers les jeunes (lycées, collèges...).

Parmi les axes de travail, on note :

- La sécurisation des espaces publics ;
- Le travail avec les établissements scolaires et structures périscolaires ;
- L'amélioration du cadre de vie par des actions de proximité ;
- Le développement de l'accès au droit, offre de droit, aide aux victimes ;
- La prévention de la récidive ;
- La prévention et la sécurité routière,

- La prévention des conduites addictives ;
- L'observation, la communication et l'évaluation du CLS.

La CAOEB, les Communes, le Département et la Région sont directement impliquées par l'action du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Il convient que les partenaires s'engagent dans la durée afin d'éviter que les dysfonctionnements institutionnels et l'absence de compléments financiers ne remettent en cause plusieurs années de travail collectif. La loi sur la prévention de la délinquance tend à remettre celle-ci dans le droit commun, ce qui devrait faciliter sa pérennisation.

La construction d'un nouveau pôle judiciaire d'ici 2009 ouvrira également de nouvelles perspectives de travail pour les années suivantes.

2.4.5 L'amélioration de la prévention et de l'accès à la santé

La sensibilité locale aux questions de santé, l'expérience mutualiste, la présence d'un centre hospitalier moteur et la richesse du secteur associatif ont permis de progresser dans cette approche.

Depuis 2003, un Atelier Santé Ville a permis de coordonner les acteurs, de partager le diagnostic et d'élaborer un Plan Local de Santé Publique autour d'une vingtaine d'objectifs, déclinés en une cinquantaine d'actions.

Les cinq thématiques prioritaires sont :

- **L'accès aux soins et l'accès aux droits**
 - réduire le nombre de personnes non couvertes par une complémentaire santé ;
 - accompagner les publics en précarité dans leur suivi médical ;
 - faciliter le recours aux bilans de santé gratuits ;
 - faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires pour les publics à faibles revenus.

- **L'hygiène de vie**
 - Développer les actions d'hygiène bucco-dentaire ;
 - Développer l'éducation à l'équilibre alimentaire ;
 - Encourager la pratique d'exercices physiques.

■ **Le handicap et la dépendance**

- Permettre aux familles et aux soignants en charge de personnes handicapées ou dépendantes de souffler ;
- Faciliter la prise en charge des personnes ;
- Anticiper le placement des personnes handicapées majeures ;
- Favoriser l'intégration des personnes à mobilité réduite.

■ **La souffrance psychique et la santé mentale**

- Soutenir les personnes en souffrance par :
 - une offre d'écoute décentralisée et coordonnée ;
 - un soutien à la parentalité ;
 - des actions culturelles et sociales favorisant le lien et l'estime de soi ;
- Soutenir les professionnels de terrain.

■ **Les maladies professionnelles et santé au travail**

- soutenir et coordonner les ressources locales en faveur de la prévention, du soin et de la réparation des maladies professionnelles, en particulier en direction des salariés précaires.

■ **Information et coordination**

- informer la population des structures et services existants, et de ses droits ;
- favoriser les liens entre professionnels et leur connaissance mutuelle ;
- centraliser de façon pérenne les données sanitaires et sociales locales.

Les Communes et la CAOEB seront amenées à s'impliquer dans cette dynamique.

L'organisation d'un colloque régional sur l'Hôpital et la santé publique à Martigues en février 2007 illustre cette mobilisation locale, encore faut-il que les actions prévues puissent effectivement être réalisées.

A ce titre, le comité de pilotage de l'Atelier Santé Ville réuni le 19 octobre 2006 a décidé la création d'une instance technique de mise en œuvre du Plan Local de Santé Publique. Cette instance, dont la première réunion s'est tenue le 8 décembre 2006, a pour objectifs de faciliter la mise en place des actions inscrites dans le plan et d'assurer leur cohérence, par la coordination des acteurs voire le co-portage de projets. Elle optimise l'accès aux financements, notamment de droit commun, en centralisant les informations sur les possibilités. Pour ce faire, le comité de pilotage a souhaité qu'elle soit composée des responsables des structures porteuses du territoire (à même d'engager leurs équipes) et des représentants des institutionnels constitutifs de l'Atelier Santé Ville.

2.4.6 Intégration, lutte contre les discriminations, égalité des chances

L'intégration des immigrés, la lutte contre les discriminations liées à l'origine, au quartier de domicile, à l'âge (vis à vis des jeunes, mais aussi des seniors) ou au genre (vis à vis des femmes), et l'égalité des chances sont au cœur de l'ensemble de l'action menée.

Plus précisément, sur chaque thème certaines actions auront pour ambition de traiter explicitement ces questions :

- La Maison de l'Emploi va engager une étude sur la discrimination à une échelle intercommunale,
- Les actions visant à faciliter l'accès aux soins des plus démunis relèvent en partie de la lutte contre les discriminations (bénéficiaires de la CMU, résidents des foyers Sonacotra) ;
- Il en est de même pour :
 - l'accès à la culture et à la sociabilité des bénéficiaires des minima sociaux ;
 - l'accès au droit des étrangers (cf. point Appui),

Il est prévu de sensibiliser et former davantage les différents acteurs à ces questions de discrimination.

L'accompagnement des jeunes est un élément essentiel de la politique mise en œuvre sur les quartiers. Au-delà des différents aspects décrits plus haut, il faut souligner l'importance accordée à l'action culturelle et sportive, avec comme objectifs :

- L'accès au sport, aux loisirs et à la culture des adolescents les plus en difficulté ;
- Une liaison entre pratiques sportives d'initiation et pratiques au sein des clubs ;
- Des actions d'insertion par le sport en direction de jeunes adultes en difficulté ;
- Le travail sur la citoyenneté impliquant les jeunes dans leur conception et réalisation ;
- Des projets adaptés pour les préadolescents et adolescents à la marge des dispositifs d'animation classiques (CLSH¹⁷...), en risque de comportements déviants et/ou marginalisation ;
- La mise en réseau des équipements culturels et des structures de proximité à travers des actions communes ou complémentaires et par la rencontre des publics avec les artistes et le patrimoine culturel (résidences d'artistes) ;
- Le soutien aux pratiques amateurs et aux formes émergentes, la création partagée, l'expression interculturelle ;
- L'appropriation de l'espace urbain en prenant en compte les dimensions de mémoire et identité ;

¹⁷ Centre de Loisirs Sans Hébergement

- Un partenariat des acteurs de prévention et d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes adultes (centres sociaux, mission locale, ADDAP...).

Le développement des transports collectifs urbains et interurbains est également un enjeu essentiel pour permettre aux jeunes et aux populations les plus démunies d'accéder à la formation, à l'emploi et aux services.

2.4.7 La gestion de proximité dans les quartiers

Il s'agit de poursuivre et approfondir la gestion urbaine et sociale de proximité dans l'ensemble des quartiers d'habitat social, pour y améliorer la vie quotidienne des habitants, le cadre de vie et la qualité de vie par :

- Une démarche qualité de service avec les bailleurs concernés (formation des intervenants, objectifs de résultat, référentiels...);
- Une efficacité des services optimisée de façon privilégiée au niveau des quartiers ;
- Des actions de sensibilisation (propreté, animaux dans la ville...);
- Un dispositif de sécurité, de tranquillité et de prévention de la délinquance dans les quartiers ;
- Des mesures d'accompagnement et de gestion adaptée pour un certain nombre de ménages (dispositif interbailleurs d'accueil et suivi des ménages en difficulté, évolution des pratiques de gestion, prévention des impayés..);
- La participation active et continue des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie et aux projets de quartiers (travaux de proximité, entretien et traitement des espaces extérieurs, nouveaux aménagements, réhabilitation des logements et parties communes).

2.4.8 Les enjeux sur les quartiers prioritaires

Croix Sainte - Mas de Pouane

- Accès à l'emploi, adaptation au vieillissement de la population ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité, prévention de la délinquance ;
- Mise en œuvre du projet de quartier, accompagnement ;
- Ouverture sur les quartiers environnants et la ville (aménagements, conseil de quartier) ;
- Etude et concertation sur la perspective 2013 (A55, RN 568, Gare, Caronte Nord).

La Colline – Canto Perdrix

- Formation, accès à l'emploi ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité, prévention de la délinquance ;
- Mobilisation des acteurs sur l'action éducative et la réussite scolaire (R.Desnos) ;
- Mise en œuvre du projet de quartier, accompagnement ;
- Amélioration du stationnement résidentiel ;
- Ouverture sur les quartiers environnants et la ville (aménagements, centre social, commerces) ;
- Renforcement des services de proximité (transfert du collège M.Pagnol...) ;
- Etude et concertation sur un projet de rénovation urbaine à long terme (2013...).

Jonquières- Boudème – Fontсарade

- Accès à l'emploi, adaptation au vieillissement, mixité sociale ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité, prévention de la délinquance ;
- Ouverture sur la ville (aménagements, conseil de quartier) ;
- Protection phonique (A55).

Les Moulins - Notre Dame des Marins

- Formation, accès à l'emploi ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité, prévention de la délinquance ;
- Poursuite de la requalification (bâti, espaces extérieurs) ;
- Amélioration du stationnement résidentiel ;
- Ouverture sur la ville (aménagements, conseil de quartier, commerces) ;
- Etude et concertation sur la perspective 2013 (avenue F.Turcan...).

Parallèlement, les collectivités sont amenées à prolonger l'action menée sur les autres quartiers dans le cadre de la politique de la ville :

Paradis- Saint Roch

- Accès à l'emploi, adaptation au vieillissement de la population ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité, prévention de la délinquance ;
- Poursuite de la requalification (bâti, espaces extérieurs) ;
- Amélioration du stationnement résidentiel ;
- Ouverture sur le centre ville (aménagement, commerces, services).

Centre Ville

- Accès à l'emploi, adaptation au vieillissement de la population ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité, prévention de la délinquance ;
- Poursuite de la requalification (bâti, espaces publics) ;
- Eradication de l'habitat indigne ;
- Développement du tissu commercial et des services.

3 PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

3.1 PRINCIPES D'ACTION

La cohérence de l'action menée pour répondre aux besoins des publics prioritaires sur la ville de Martigues **repose sur plusieurs conditions** :

- **Une bonne articulation entre la commune et l'intercommunalité** (CAOEB), en fonction des compétences de chacun et des définitions retenues pour les actions d'intérêt communautaire, en particulier celles relevant du développement économique, de l'habitat, des transports et de la « politique de la ville » ;
- **Un partenariat étroit avec le Département, la Région et les services de l'Etat**, dans le cadre des politiques de droit commun mises en œuvre par chacun et dans le cadre des divers dispositifs contractuels mis en place ;
- **L'implication des bailleurs sociaux** dans une gestion locative et patrimoniale de proximité, réactive et répondant aux attentes des occupants ;
- **La participation active des habitants et acteurs locaux** concernés, de la concertation préalable à la mise en œuvre des actions ;
- **La cohérence entre les différents dispositifs d'intervention existants** (contrats, programmes, actions...) **et le CUCS**, assurée par l'équipe opérationnelle du CUCS.

L'action menée en faveur des populations des quartiers prioritaires s'inscrit dans **les enjeux économiques, sociaux et urbains** de la commune et de l'Ouest de l'Etang de Berre, à savoir :

- La concentration des situations de précarité sur le centre ville et les quartiers d'habitat social ;
- Le renouvellement et la diversification des emplois offerts (industrie, services...) ;
- Le développement des services adaptés aux besoins de la population (formation, santé...) ;
- L'amélioration des conditions d'accès au parc locatif social ;
- L'amélioration des conditions de vie dans les quartiers construits dans les années 60-70 ;
- Le renforcement des transports collectifs à l'échelle du bassin de vie et de l'aire métropolitaine ;
- La lutte contre les discriminations liées à l'âge, au genre, au handicap, à l'origine ethnique ou résidentielle ;
- La recherche de la parité Hommes/Femmes dans l'ensemble des domaines : emploi, éducation, culture, sport ... en veillant à la réalisation d'actions concrètes permettant cette parité ;
- Un développement urbain précautionneux pour les espaces agricoles et naturels et le littoral méditerranéen.

La politique locale de développement et de solidarité est fondée sur **quelques principes d'action** :

- Le droit à un logement décent ;
- La répartition équilibrée des logements sociaux, la mixité sociale et urbaine des quartiers ;
- Une organisation cohérente des services publics, adaptée aux besoins de la population ;
- L'ouverture des quartiers sur la ville ;
- Le droit à l'éducation ;
- L'accessibilité aux emplois et à l'ensemble des services de l'agglomération ;
- Une solidarité effective vis à vis des diverses populations en précarité ;
- Un accompagnement personnalisé pour les populations les plus fragiles ;
- La protection aux nuisances et la prévention des risques majeurs ;
- La garantie de la sécurité et d'une certaine tranquillité dans la vie quotidienne.

Le projet urbain de cohésion sociale traduit la mise en cohérence et l'ajustement de ces principes sur la ville de Martigues et ses territoires prioritaires.

La participation active des habitants à la conception et à la mise en œuvre de cette politique s'inscrit dans le prolongement des dispositions mises en place pour le contrat de ville 2000-2006, avec :

- **Les conseils de quartiers**, dont le rôle et le fonctionnement sont amenés à évoluer en fonction des attentes de la population et des projets (partage des informations, compréhension des enjeux et des moyens disponibles, participation à la définition des travaux de proximité et des projets améliorant le cadre de vie, suivi de la mise en œuvre) ;
- **Les maisons de quartiers / centres sociaux**, des lieux de rencontre dont le rôle est essentiel pour la vie sociale des quartiers, la mixité sociale et intergénérationnelle, l'insertion des populations défavorisées, la prévention, la coordination des acteurs de terrain et l'accompagnement des projets.

3.2 STRATEGIES D'INTERVENTION AUX DIFFERENTES ECHELLES

Sur la période 2007-2009, les dispositions du **plan de cohésion sociale** visant à relancer la production de logements locatifs sociaux auront une traduction concrète tant sur Martigues que sur l'ensemble des Bouches du Rhône (livraison de plus de 300 logements locatifs sociaux sur la CAOEB).

Par ailleurs, la **conjoncture économique et immobilière locale** se présente sous de bons auspices (création d'emplois logistiques sur la plate-forme industrialo-portuaire, production de 1 200 logements sur la CAOEB) et il s'agit de **mettre à profit ce contexte favorable** pour :

- Amplifier la réduction du chômage et sortir de la précarité un certain nombre de ménages ;
- Fluidifier le parc locatif social et faciliter l'accès au logement des plus défavorisés ;
- Améliorer la gestion des quartiers et banaliser le travail de proximité avec les habitants ;
- Diversifier l'offre de logements et renforcer la mixité sociale des quartiers.

Axes stratégiques :

- ***Prolongement du contrat de ville et mise en œuvre des dispositifs existants***
 - soutien financier de la ville à l'entretien des espaces extérieurs ;
 - concertation et réalisation de travaux de proximité ;
 - conventions de gestion urbaine et sociale de proximité avec les bailleurs ;
 - gestion concertée de la demande de logements et des attributions ;
 - partenariat renforcé pour la prévention de la délinquance et la tranquillité ;
 - pérennisation de l'action éducative des maisons de quartiers/centres sociaux ;
 - développement du partenariat avec les établissements scolaires ;
 - développement des dispositifs d'accompagnement à l'emploi.
- ***Poursuite de la requalification des quartiers d'habitat social***
 - travaux de réhabilitation des logements locatifs sociaux ;
 - travaux de requalification urbaine (espaces extérieurs publics et privés).

Cinq priorités :

- l'ouverture des quartiers sur la ville ;
- l'accueil de nouvelles fonctions (commerces, services, associations...) ;
- l'amélioration du stationnement résidentiel ;
- l'accessibilité et l'adaptation au vieillissement et aux handicaps ;
- la maîtrise des charges et les économies d'énergie.

- **La prise en compte des perspectives à moyen et long terme**

- le développement de nouveaux quartiers : Route Blanche, Saint Jean, Nord de Port de Bouc... ;
- le transfert du collège Marcel Pagnol au Nord de Martigues ;
- le prolongement de l'A55 :
 - la requalification urbaine de la RN 568 ;
 - l'amélioration des liaisons Nord Sud (St Jean - Mas de Pouane - Caronte) ;
- le projet de centre d'échanges à Croix Sainte : le repositionnement urbain de Mas de Pouane ;
- le contournement de Martigues (RD50) ;
 - une nouvelle entrée de ville au Nord Ouest ;
 - la requalification de l'avenue F.Turcan ;
 - le repositionnement urbain de Canto Perdrix.

3.3 OBJECTIFS OPERATIONNELS 2007-2010

3.3.1 le projet global de développement des quartiers

L'action de la Ville de Martigues sur les quartiers d'habitat social recouvre les divers aspects d'une politique cohérente de requalification :

- L'objectif d'une évolution des quartiers vers davantage de mixité résidentielle, sociale et fonctionnelle ;
- La mobilisation des politiques de droit commun pour traiter les difficultés repérées en matière urbaine, économique, de transport, d'habitat... ;
- La valorisation des atouts et des potentialités foncières, associatives, de desserte, de proximité d'équipements, d'espaces naturels...

Croix Sainte - Mas de Pouane

■ ***Amélioration de l'habitat et du cadre de vie***

- Ouverture du quartier en cours (voirie) ;
- Aménagements internes (parvis école, espace central...) ;
- Travaux sur bâtiments OPAC Sud, projet de retournement d'entrées d'immeubles ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité (Ville-OPAC Sud-SEMIVIM) ;
- Engagement de la concertation sur le projet de requalification de la RN 568.

■ ***Accès à l'emploi et développement économique***

- Maison de l'emploi, PLIE ;
- Lutte contre la discrimination et accompagnement social.

■ ***Action éducative***

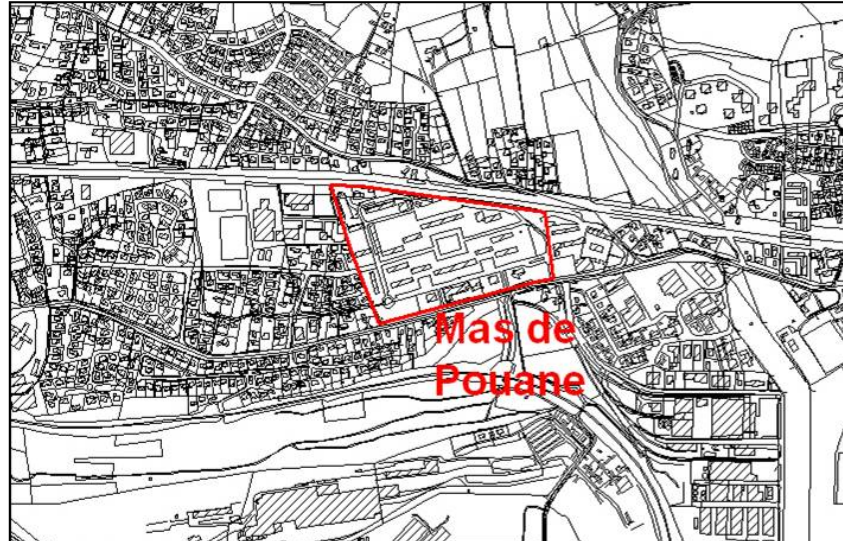
- Action éducative, accompagnement de la mise en œuvre des travaux ;
- Partenariat renforcé dans le cadre de la commission sociale du centre social (Ville, bailleurs, Etat EN, Département DGAS, CAF, associations, commerçants...) ;
- Accès à la culture et à la sociabilité des bénéficiaires des minima sociaux.

■ ***Citoyenneté et prévention de la délinquance***

- Coordination/regroupement, éventuellement, des conseils de quartier Mas de Pouane, Croix Sainte et Saint Jean (adaptation des modalités de fonctionnement et des moyens affectés) ;
- Mise en œuvre du contrat local de sécurité.

■ **Prévention et accès à la santé**

- Atelier santé ville, mise en œuvre du plan local de santé publique.



La Colline – Canto Perdrix

■ **Amélioration de l'habitat et du cadre de vie**

- Travaux d'ouverture du quartier (liaison Canto Perdrix - Quatre Vents) et aménagements internes (abords école R.Desnos...);
- Travaux sur les bâtiments de NLP et LOGIREM;
- Gestion urbaine et sociale de proximité (Ville - NLP – LOGIREM – SEMIVIM).

■ **Accès à l'emploi et développement économique**

- Maison de l'emploi, PLIE;
- Lutte contre la discrimination et accompagnement social.

■ **Action éducative**

- Partenariat renforcé dans le cadre de la commission sociale du centre social (Ville, bailleurs, Etat EN, Département DGAS, CAF, associations, conseils syndicaux, commerçants...);
- Action éducative, mise en place d'une équipe de réussite éducative (éducation nationale, centre social, structures de prévention, professionnels

de la culture et du sport), accompagnement de la mise en œuvre des travaux (abords école R.Desnos) ;

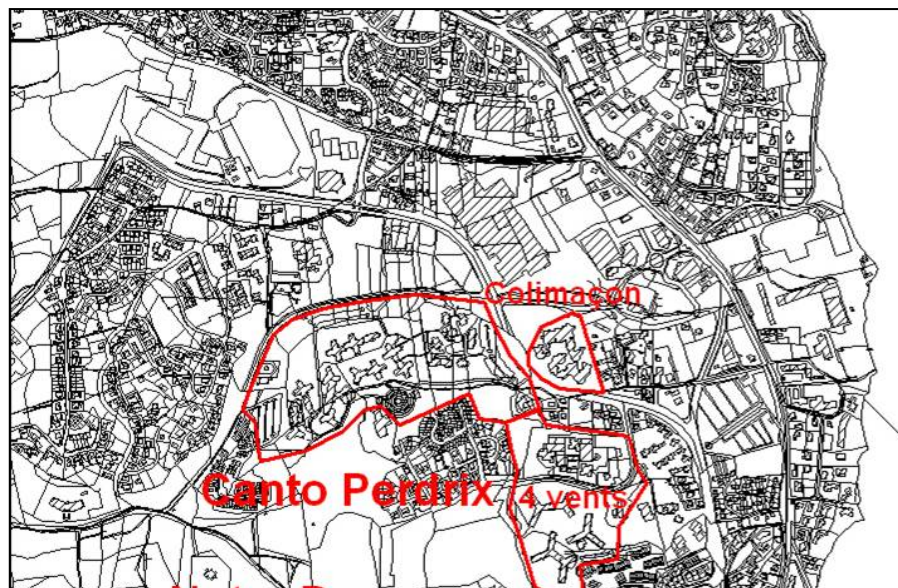
- Alphabétisation ;
- Accès à la culture et à la sociabilité des bénéficiaires des minima sociaux ;
- Activités collectives d'insertion, lieux de parole.

■ **Citoyenneté et prévention de la délinquance**

- Conseil de quartier (adaptation des modalités de fonctionnement et des moyens affectés) ;
- Mise en œuvre du contrat local de sécurité.

■ **Prévention et accès à la santé**

- Atelier santé ville, mise en œuvre du plan local de santé publique.



Jonquières - Boudème – Fontsarade

■ **Amélioration de l'habitat et du cadre de vie**

- Travaux sur les bâtiments LOGIREM (création 18 logements...) ;
- Restructuration et transformation en résidence sociale du foyer SONACOTRA ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité (Ville – LOGIREM – SONACOTRA) ;
- Etude des travaux de protection phonique (A55) ;

- Etude des travaux d'ouverture (liaison avec la route de St Pierre, parc urbain).

■ **Accès à l'emploi et développement économique**

- Maison de l'emploi, PLIE ;
- Lutte contre la discrimination et accompagnement social.

■ **Action éducative**

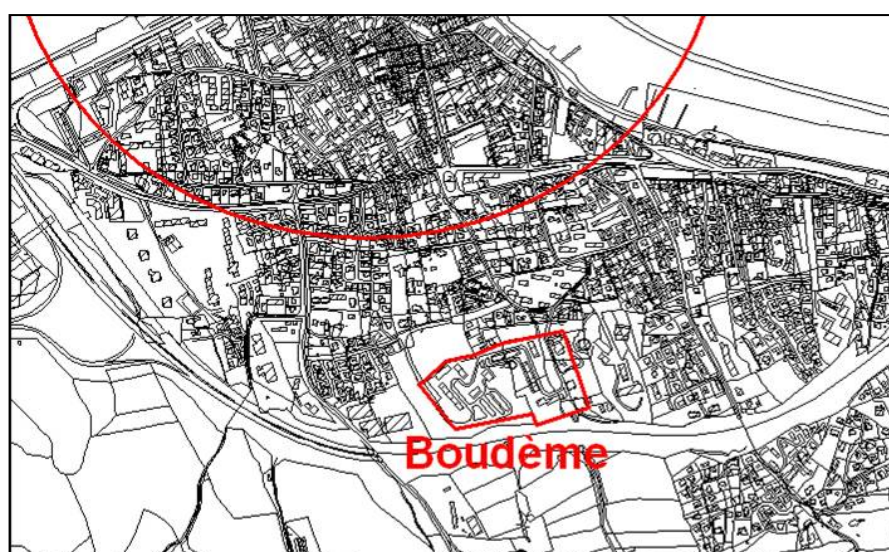
- Partenariat renforcé dans le cadre de la commission sociale du centre social (Ville, bailleurs, Etat EN, Département DGAS, CAF, associations, conseils syndicaux, commerçants ...) ;
- Alphabétisation ;
- Activités collectives d'insertion, lieux de parole ;
- Accès à la culture et à la sociabilité des bénéficiaires des minima sociaux.

■ **Citoyenneté et prévention de la délinquance**

- Coordination/regroupement, éventuellement, des conseils de quartier Boudème - Deux-Portes, Jonquières (adaptation des modalités de fonctionnement et des moyens affectés) ;
- Mise en œuvre du contrat local de sécurité.

■ **Prévention et accès à la santé**

- Atelier santé ville, mise en œuvre du plan local de santé publique.



Les Moulins - Notre Dame des Marins

■ ***Amélioration de l'habitat et du cadre de vie***

- Travaux d'ouverture du quartier sur l'avenue F.Turcan et aménagements internes (place centrale, desserte école primaire, ouverture des aires de stationnement résidentiel...);
- Travaux sur les bâtiments de l'OPAC Sud (accord collectif sur logements, parties communes, valorisation des rez de chaussée de la place centrale);
- Construction d'un restaurant scolaire, transfert du centre social;
- Gestion urbaine et sociale de proximité (Ville – OPAC Sud).

■ ***Accès à l'emploi et développement économique***

- Maison de l'emploi, PLIE;
- Lutte contre la discrimination et accompagnement social.

■ ***Action éducative***

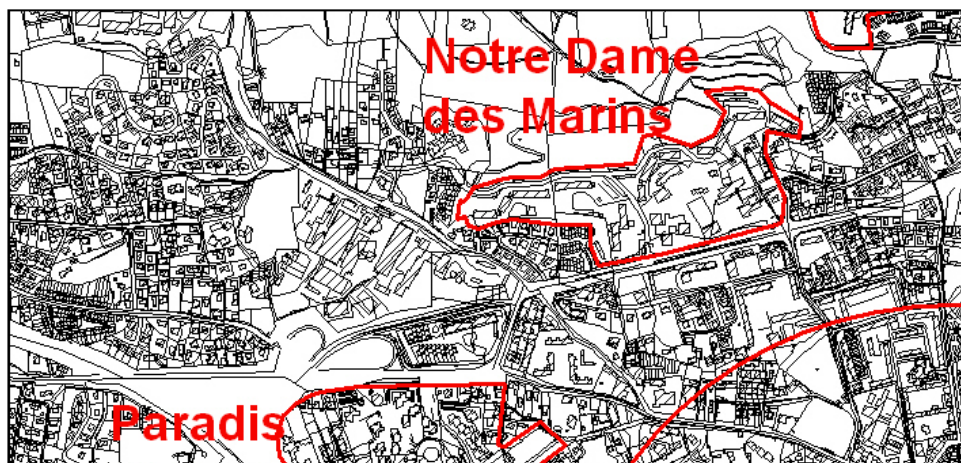
- Partenariat renforcé dans le cadre de la commission sociale du centre social (Ville, OPAC Sud, Etat EN, Département DGAS, CAF, associations, conseils syndicaux, commerçants...);
- Activités collectives d'insertion, accompagnement de la mise en œuvre des travaux;
- Accès à la culture et à la sociabilité des bénéficiaires des minima sociaux.

■ ***Citoyenneté et prévention de la délinquance***

- Conseil de quartier (adaptation des modalités de fonctionnement et des moyens affectés);
- Mise en œuvre du contrat local de sécurité;

■ **Prévention et accès à la santé**

- Atelier santé ville, mise en œuvre du plan local de santé publique.



Paradis-Saint-Roch

■ **Amélioration de l'habitat et du cadre de vie**

- Travaux d'ouverture du quartier et aménagements internes (espace central...);
- Travaux sur les bâtiments de la Ville/SEMIVIM (433 logts) et LOGIREM;
- Gestion urbaine et sociale de proximité (Ville – SEMIVIM – LOGIREM);
- Engagement de la concertation sur la liaison avec la ZAC Hôtel de Ville.

■ **Accès à l'emploi et développement économique**

- Maison de l'emploi, PLIE;
- Lutte contre la discrimination et accompagnement social.

■ **Action éducative**

- Partenariat renforcé dans le cadre de la commission sociale du centre social (Ville, bailleurs, Etat EN, Département DGAS, CAF, associations, conseils syndicaux, commerçants...);
- Poursuite et développement des groupes de parole de bénéficiaires du RMI;
- Accompagnement de la mise en œuvre des travaux;

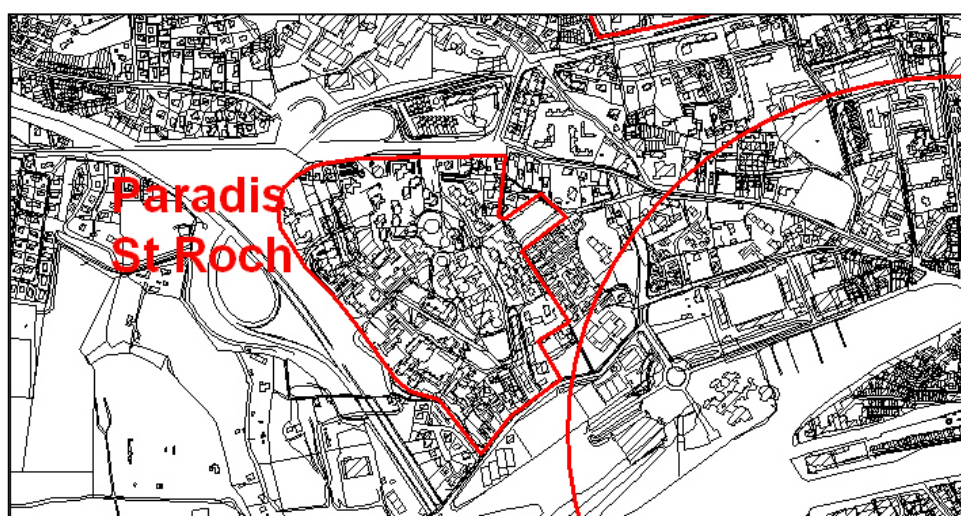
- Activités collectives d'insertion, lieux de parole ;
- Accès à la culture et à la sociabilité des bénéficiaires des minima sociaux.

■ **Citoyenneté et prévention de la délinquance**

- Conseil de quartier (adaptation des modalités de fonctionnement et des moyens affectés) ;
- Mise en œuvre du contrat local de sécurité.

■ **Prévention et accès à la santé**

- Atelier santé ville, mise en œuvre du plan local de santé publique.



Centre Ville

■ **Amélioration de l'habitat et du cadre de vie**

- Construction de logements (diversité des programmes, mixité sociale) ;
- Requalification des espaces publics (voies, places, quais, chemins piétons, pistes cyclables) ;
- Adaptation du stationnement public et résidentiel ;
- Réhabilitation/renouvellement du bâti (logements, activités, équipements publics) ;
- Eradication de l'habitat indigne ;
- Réhabilitation de logements vacants, création de logements très sociaux (PACT-ARIM).

■ **Accès à l'emploi et développement économique**

- Développement des services publics sur la ZAC de l'Hôtel de Ville (siège de la CAOEB, pôle judiciaire, pôle administratif CAF/UDAF...);
- Actions de dynamisation commerciale, amélioration des devantures, marché forain ;
- Maison de l'emploi, PLIE ;
- Lutte contre la discrimination et accompagnement social.

■ **Action éducative**

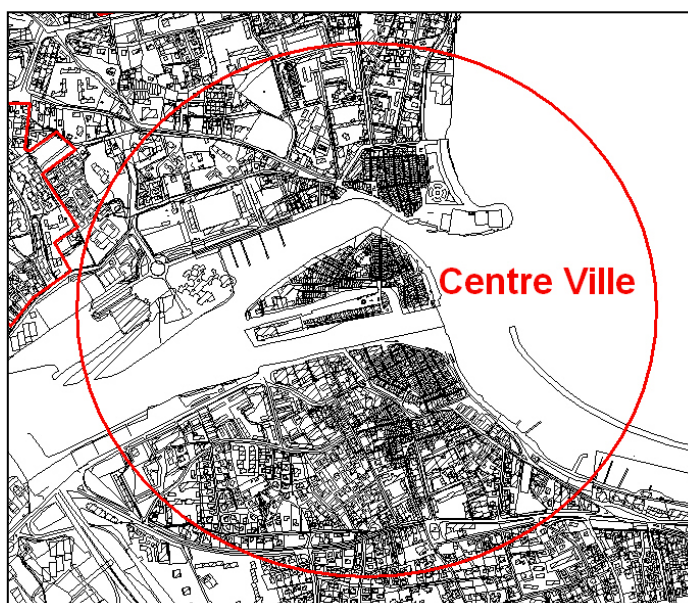
- Partenariat renforcé dans le cadre de la commission sociale du centre social (Ville, bailleurs, Etat EN, Département DGAS, CAF, associations, conseils syndicaux, commerçants ...);
- Activités collectives d'insertion, lieux de parole ;
- Alphabétisation ;
- Accès à la culture et à la sociabilité des bénéficiaires des minima sociaux.

■ **Citoyenneté et prévention de la délinquance**

- Conseil de quartier (adaptation des modalités de fonctionnement et des moyens affectés) ;
- Mise en œuvre du contrat local de sécurité.

■ **Prévention et accès à la santé**

- Atelier santé ville, mise en œuvre du plan local de santé publique.



3.3.2 Les projets thématiques

1. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

Le Programme Local de l'Habitat

La mise en œuvre du PLH sur 2007-2009 s'inscrit dans un contexte de forte production logements (1 200 logements sur la CAOEB en 3 ans). Au-delà de la détente du marché immobilier, l'accès au logement et l'amélioration des conditions de vie seront facilitées par :

- La relance de la production de logements locatifs sociaux (300 à 350 logements sur la CAOEB en 3 ans) ;
- L'amélioration des conditions d'accès au parc locatif social (disponibilité, attributions) ;
- L'amélioration de logements locatifs sociaux :
 - Sur les quartiers prioritaires :
 - Mas de Pouane (OPAC Sud – SEMIVIM)
 - Canto Perdrix (NLP – LOGIREM – SEMIVIM)
 - Boudème (LOGIREM)
 - Notre Dame des Marins (OPAC Sud).
 - Hors quartiers prioritaires :
 - Paradis St Roch : 433 logements Ville/SEMIVIM + LOGIREM
 - Capucins (SEMIVIM) : déclasserment/restructuration 10 à 20 logs/an
 - Colimaçon (LOGIREM) : 124 logements (réhabilitation lourde)
 - Lavéra (OPAC Sud) : 147 logements (réhabilitation lourde)
 - Grès (OPAC Sud) : 440 logements (logements, parties communes)
 - Deux Portes (OPAC Sud) : 95 logements (chauffage).
- Recensement des logements adaptés pour personnes âgées et handicapées ;
- Restructuration en résidence sociale du foyer SONACOTRA (Boudème) ;
- Gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers :
 - participation aux charges locatives (espaces extérieurs) et financement de travaux de proximité en lien avec les conseils de quartiers : la ville de Martigues entend maintenir son effort sur l'ensemble du parc locatif social ;
 - développement du partenariat (commissions sociales des quartiers).

Partenariat avec le mouvement HLM

Au-delà des maîtres d'ouvrages concernés par les différentes opérations, le partenariat avec l'Association Régionale HLM de Provence Alpes Côte d'Azur et Corse (ARO-HLM) permettra d'engager un travail collectif et des actions expérimentales, par exemple sur :

- Les économies d'énergie et la maîtrise des charges locatives ;
- Les réponses en matière de confort, de sécurité et d'accessibilité ;
- La requalification des espaces extérieurs (et l'ajustement des domanialités publiques et privées selon les fonctions et usages...) ;
- Les procédures d'enlèvement des épaves et des encombrants ;
- La qualification des agents de terrain sur les questions d'incivilité et de prévention...

Et ceci, dans le cadre du renforcement des conventions de Gestion Urbaine de Proximité.

Urbanisme

- Projets de quartiers ;
- Amélioration des espaces publics, espaces verts, chemins piétons, pistes cyclables... ;
- Compléments de trame viaire et liaisons piétonnes :
 - Boudème - route de St Pierre, Canto-Perdrix – Quatre Vents ;
 - ND des Marins – Centre Ville, Paradis St Roch – Centre Ville ;
- Etude des grands projets ayant un impact à terme sur les quartiers prioritaires :
 - Achèvement de la ZAC de l'Hôtel de Ville (200 à 300 logements) ;
 - ZAC de la Route Blanche (livraisons à partir de 2009..., mixité sociale) ;
 - Transfert du collège M.Pagnol sur les quartiers Nord ;
 - Prolongement A55, requalification de la RN 568 ;
 - Contournement RD50, requalification de l'avenue F.Turcan.

Transport

- Réorganisation/ajustement des lignes de transports urbains ;
- Développement des transports interurbains et ferroviaires.

Pour mémoire : tableau de suivi financier (engagements budgétaires en fin d'exercice)

	2007	2008	2009	Total	Ville	CAOEB	Etat / ACSE	Région	Dépt	Autres	Divers (*)
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											

(*) y compris charges supplétives

2. Accès à l'emploi et développement économique

Maison de l'Emploi / PLIE

- Service public de l'emploi ;
- Etude sur les discriminations à l'embauche, formation des acteurs ;
- Soutien aux réseaux de création d'entreprise ;
- Soutien aux réseaux associatifs d'aide, accompagnement, formation (y compris lutte contre l'illettrisme) ;
- Insertion par l'emploi, emplois aidés... ;
- ... aide à la mobilité (transport à la demande, covoiturage, modes doux) ;
- ... offre de locaux d'activités dans les quartiers

Pour mémoire : tableau de suivi financier (engagements budgétaires en fin d'exercice)

	2007	2008	2009	Total	Ville	CAOEB	Etat / ACSE	Région	Dépt	Autres	Divers (*)
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											

(*) y compris charges supplétives

3. Action éducative et de cohésion sociale

Enfants – Adolescents / Parents

- Partenariat renforcé (équipes pluridisciplinaires de réussite éducative associant Education Nationale, centres sociaux, structures de prévention/insertion, professionnels de la culture et du sport) :
 - accompagnement à la scolarité,
 - lutte contre l'absentéisme, valorisation de la fonction parentale ;
 - mixité sociale dans l'école ;
 - activité sportive d'insertion ;
 - activité culturelle d'insertion.

Adultes

- Lutte contre la discrimination et accompagnement social ;
- Alphabétisation ;
- Activités collectives d'insertion, ateliers, lieux de parole ;
- Accès à la culture et à la sociabilité des bénéficiaires des minima sociaux

Pour mémoire : tableau de suivi financier (engagements budgétaires en fin d'exercice)

	2007	2008	2009	Total	Ville	CAOEB	Etat / ACSE	Région	Dépt	Autres	Divers (*)
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											

(*) y compris charges supplétives

4. Citoyenneté et prévention de la délinquance

Conseils de quartiers

- Réflexion sur le renforcement des conseils de quartiers :
 - ajustement éventuel des périmètres (23 quartiers) en fonction des besoins ;
 - adaptation des modalités de fonctionnement et des moyens affectés.

Centres sociaux

- Partenariats renforcés dans le cadre des commissions sociales (Ville, bailleurs, Etat EN, Département DGAS, CAF, associations, conseils syndicaux, commerçants ...) ;
- Information, formation des habitants :
 - le fonctionnement des institutions, des services urbains ;
 - les processus d'élaboration, décision et mise en œuvre publique ;
 - questions juridiques et financières.

Point appui

- Accès aux droits des étrangers.

Contrat Local de Sécurité

- Développement du partenariat ;
- Police municipale / police nationale ;
- Dispositif de signalement des délits dans les quartiers ;
- Programmes éducatifs de prévention ;
- Accompagnements individuels ;
- Fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- Sécurité routière ;
- Aide aux victimes ;

Pour mémoire : tableau de suivi financier (engagements budgétaires en fin d'exercice)

	2007	2008	2009	Total	Ville	CAOEB	Etat / ACSE	Région	Dépt	Autres	Divers (*)
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											

(*) y compris charges supplétives

5. Amélioration de la prévention et de l'accès à la santé

Plan local de santé publique / Atelier santé ville

- Accès à la santé des plus démunis (accès aux soins et accès aux droits, bilans de santé) ;
- Education sanitaire, hygiène bucco-dentaire, alimentation, hygiène de vie (activité physique, pédibus...) ;
- Faciliter la prise en charge du handicap et de la dépendance (répit des familles et soignants, intégration de personnes à mobilité réduite...) ;
- Prise en charge de la souffrance psychique (écoute, soutien à la parentalité, actions favorisant le lien et l'estime de soi, soutien aux professionnels) ;
- Développement des réseaux de santé (autour de l'hôpital) ;
- Prévention des addictions ;
- Maladies professionnelles et santé au travail (soutien aux ressources locales de prévention, soin et réparation) ;
- Information de la population, coordination et liens entre professionnels...

Pour mémoire : tableau de suivi financier (engagements budgétaires en fin d'exercice)

	2007	2008	2009	Total	Ville	CAOEB	Etat / ACSE	Région	Dépt	Autres	Divers (*)
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											

(*) y compris charges supplétives

4 LE PARTENARIAT ET LES DISPOSITIFS DE PILOTAGE

4.1 COMITE DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

- Composition :
 - Etat, Ville, CAOEB, Région, Département ;
 - ARO-HLM, CAF ;
- Réunion au moins deux fois par an :
 - oriente, mobilise et organise la mise en œuvre du CUCS ;
 - veille à la cohérence de la politique menée ;
 - valide les bilans annuels et les évaluations ;
 - procède aux arbitrages politiques et financiers.

4.2 COMITE TECHNIQUE

- Composition :
 - direction de projet ;
 - représentants techniques des partenaires.
- Mission
 - prépare les réunions du comité de pilotage et d'évaluation

4.3 DIRECTION DE PROJET

- Composition :
 - Un directeur de projet (Ville de Martigues - directeur de l'action sociale) ;
 - Huit chargés de mission thématiques (Ville de Martigues / CAOEB) ;
 - formation, emploi et développement économique (2) ;
 - citoyenneté et prévention de la délinquance (1) ;
 - éducation et prévention de la santé (1) ;
 - cohésion sociale – insertion sociale – égalité des chances (1) ;
 - habitat – développement des quartiers (1) ;

- accompagnement de la vie associative (1) ;
- suivi et organisation administrative (1).
- Dix intervenants territoriaux
 - chargés du développement social et urbain des quartiers ;
 - directeurs des maisons de quartier / centres sociaux.
- Mission :
 - animation et suivi du CUCS ;
 - secrétariat du comité de pilotage et d'évaluation et du comité technique ;
 - relation au « terrain ».

4.4 MOYENS FINANCIERS

L'essentiel de l'action menée sur les quartiers prioritaires relève de crédits de droit commun, dans le cadre de l'exercice normal des compétences et responsabilités de chacun, et dans le cadre de la mise en œuvre des divers dispositifs partenariaux mis en place.

Pour mémoire : tableau de suivi financier (engagements budgétaires en fin d'exercice)

	2007	2008	2009	Total	Ville	CAOEB	Etat / ACSE	Région	Dépt	Autres	Divers (*)
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Amélioration de l'habitat et du cadre de vie											
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Accès à l'emploi et développement économique											
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Action éducative et cohésion sociale											
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Citoyenneté et prévention de la délinquance											
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Amélioration de la prévention et de l'accès à la santé											
Investissement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											

(*) y compris charges supplétives

Les crédits spécifiques de la politique urbaine de cohésion sociale complètent principalement **le volet fonctionnement du dispositif** et ciblent les publics les plus défavorisés.

Pour mémoire : tableau de suivi financier (engagements budgétaires en fin d'exercice)

	2007	2008	2009	Total	Ville	CAOEB	Etat / ACSE	Région	Dépt	Autres	Divers (*)
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Amélioration de l'habitat et du cadre de vie											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Accès à l'emploi et développement économique											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Action éducative et cohésion sociale											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Citoyenneté et prévention de la délinquance											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											
Amélioration de la prévention et de l'accès à la santé											
Fonctionnement											
<i>Droit commun</i>											
<i>Politique de la ville</i>											

(*) y compris charges supplétives

Autres dispositifs de la politique de la ville

Ville Vie Vacances (V.V.V.)

Programme Régional de Santé Publique (P.R.S.P.)

Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (R.E.A.A.P.)

Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (C.L.A.S.)

Maison de l'Emploi

Atelier Santé Ville

Contrat Local de Sécurité (C.L.S.)

4.5 OUTILS DE SUIVI ET OBSERVATION

4.5.1 Tableaux de bord, indicateurs :

Chaque année les indicateurs de suivi – évaluation seront renseignés par les différents acteurs et centralisés par la direction de projet.

Thèmes - Indicateurs	Commune / CAOEB...	Echelle Quartiers
Amélioration de l'habitat et du cadre de vie		
surfaces de voirie et espaces extérieurs traitées, nature et montant des travaux	X	X
nature et montant des travaux de proximité	X	X
nombre d'immeubles ayant bénéficié de travaux sur façades (ravalement, isolation)	X	X
nombre d'immeubles et logements locatifs sociaux ayant bénéficié de travaux, nature et montant des travaux	X	X
nombre d'immeubles et logements privés ayant bénéficié de travaux, nature et montant des travaux	X	X
nombre de logements construits (livraisons)	X	X
nombre de logements locatifs sociaux mis en location	X	X
nombre de départs et emménagements dans le parc locatif social	X	X
nombre de demandes de logements sociaux, attributions, demandes non satisfaites	X	
nombre de demandes de lots ou logements en accession à la propriété, lots et logements vendus	X	
montant de la participation de la ville aux charges locatives (espaces extérieurs)	X	X
nombre de bénéficiaires de l'APL	X	X
nombre et montant des impayés	X	X
nombre de bénéficiaires du FSL/FLU	X	X
nombre de mesures ASELL / GA	X	X
Accès à l'emploi et développement économique		
nombre d'emplois	X	
nombre de demandeurs d'emploi (catégorie 1)	X	X
nombre de bénéficiaires du RMI	X	X
nombre de personnes en démarche d'insertion (PLIE...)	X	
nombre de commerces et services, fermetures, créations, transferts	X	X
nombre et surface de locaux créés ou aménagés (commerces, bureaux, services publics...)	X	X
nombre et linéaires de devantures commerciales améliorées	X	X

Thèmes - Indicateurs	Commune / CAOEB...	Echelle Quartiers
<p>Action éducative et cohésion sociale</p> <p>résultats des évaluations (CE2 des écoles et 6^{ème} des collèges – écarts à la moyenne nationale)</p> <p>nombre d'élèves entrant en 6ème, dont âgés de 12 ans ou plus</p> <p>répartition des élèves ayant eu 15 ans dans l'année (établissements, classes)</p> <p>nombre d'absentéismes non justifiés en collège</p> <p>nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification</p> <p>nombre d'élèves participant aux actions éducatives (dont filles/garçons)</p> <p>nombre de personnes participant aux activités éducatives d'insertion</p> <p>nombre de participants aux activités des maisons de quartier / centres sociaux</p> <p>nombre de personnes fréquentant le théâtre, la médiathèque... (dont enfants, jeunes, adultes, personnes âgées)</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p></p>
<p>Citoyenneté et prévention de la délinquance</p> <p>nombre de participants aux AG des conseils de quartiers, visites de quartier, permanences d'élus</p> <p>nombre de personnes ayant participé à des formations sur le fonctionnement des institutions</p> <p>taux de participation aux élections</p> <p>nombre de personnes accueillies au point appui</p> <p>nombre d'incendies urbains volontaires et dégradations (signalements CODUL)</p> <p>nombre d'actes signalés par les bailleurs sociaux</p> <p>nombre de mains courantes, plaintes... (délinquance de voie publique, criminalité générale)</p> <p>taux d'élucidation, suites données (procédures engagées, affaires résolues)</p> <p>nombre de personnes mises en cause, dont mineurs de moins de 18 ans</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p></p>
<p>Amélioration de la prévention et de l'accès à la santé</p> <p>nombre de bénéficiaires de la CMU (complémentaire)</p> <p>nombre de personnes fréquentant le service hospitalier des urgences</p> <p>nombre de personnes fréquentant la maison médicale de garde</p> <p>nombre de personnes prises en charge dans le cadre des réseaux de santé</p> <p>nombre de personnes hébergées...</p> <p>nombre d'infirmiers et kinésithérapeutes</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>X</p> <p>X</p>
<p>Intégration, lutte contre les discriminations, égalité des chances</p> <p>Nombre de personnes participant à une formation sur les discriminations</p>	<p>X</p>	<p></p>

4.5.2 Fiches de bilan d'action (référentiel d'évaluation)

Le référentiel est présenté par champs et domaines d'évaluation :

- Indicateurs d'actions;
- Indicateurs de moyens;
- Indicateurs d'effets

Un chargé de mission mettra en place un logiciel d'analyse du référentiel.

4.5.2.1 Indicateurs d'actions

Dans ce champ, aucun indicateur n'est proposé dans les dossiers d'appel à projet. Il appartiendra aux opérateurs d'en proposer, sachant que la préconisation les invite à construire des indicateurs qui rendent compte du contenu de l'action (ce qu'ils font concrètement avec les usagers).

Ces indicateurs vont être très différents d'un projet à l'autre et il n'est pas possible d'en proposer un canevas standardisé.

Ces indicateurs seront destinés à apprécier l'impact direct que l'action joue dans les objectifs de la politique de la ville. Les porteurs doivent donc formuler des indicateurs en adéquation avec les objectifs de leurs actions et du contrat de ville.

A titre d'exemples :

- Nombre « d'exercices » proposés aux usagers
- Mises en situation de création par l'utilisateur
- Invitations des usagers à proposer des déclinaisons de l'action
- Invitations des usagers à évaluer l'action
- Nombre d'utilisateurs rencontrés individuellement.

4.5.2.2 Indicateurs de moyens

1) Ressources humaines internes à l'opérateur et gestion de l'activité

- Effectifs participants à l'action

Bénévoles	
Vacataires	
Contrats aidés	
CDI	
CDD	

- Formation des effectifs

Nombre de personnes formées dans la structure	
---	--

- Modification de l'action

Y-a-t-il eu des changements dans l'action par rapport à ce qui était prévu au départ ?

Nature des changements	OUI	NON	Si OUI, Motif des changements
Fréquence			
Horaires			
Lieu			

- Existence de comptes-rendus des séances par les intervenants

Des comptes rendus de séances sont produits	Toujours	Parfois	Jamais

- Recueil de la satisfaction des usagers

Production d'un outil de recueil de la satisfaction	Oui	Non

- Production d'un dispositif d'auto évaluation des usagers

Oui	Non

- **Production de supports de communication**

Nature des supports	Oui	Non
Plaquette de présentation de l'action		
<i>Production d'affiches et de tracts</i>		
<i>Visites chez l'habitant</i>		
Journal de l'opérateur		
Site Internet		
Emission dans les médias		

- **Freins à l'action, difficultés rencontrées**

Question ouverte : Enoncé des difficultés et fréquence :

Nature des difficultés	Toujours	Parfois	Jamais

2) Aspects financiers

- **Répartition des financements de l'action**

Part des financements en %	En CV	Hors CV

- **Structure des coûts de l'action**

	Part des coûts en %
Frais de personnel	
Locaux	
Matériel d'activité	
Ensemble des autres postes	

3) Existence du partenariat et implication des partenaires

- Volume du partenariat

Nombre de partenaires	
Nombre de rencontres	

- Fréquence

Nombre de partenaires rencontrés par fréquence	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Ponctuel

- Type de partenaires

Nombre de partenaires issus du même champ d'intervention	
Nombre de partenaires issus d'autres champs d'intervention	

- Objet du partenariat

Nombre de partenaires concernés par :	
Aide au montage du projet	
Conseils/Echanges en cours d'action	
Intervention auprès du public	
Mise à disposition de personnel	
Mise à disposition de locaux ou matériels	
Participation à la régulation, au bilan (réunions)	
Autre	

- Situations de crise

Nombre de situations de crise	
<i>Autorégulées</i>	
<i>Non régulées</i>	

- Travail en réseau

Nombre de réseaux auxquels participe l'opérateur	
--	--

- **Connexions au-delà du territoire**

L'action a des connexions au-delà du territoire du <i>Contrat de Ville</i>	OUI	NON

4) Effets du partenariat

- **Elaboration commune de projets**

Nombre de projets concernés	
-----------------------------	--

- **Reprise de l'action**

L'action a été reprise par un partenaire, dans le cadre	OUI	NON
du contrat de ville		
du droit commun		

- *Partie libre : indicateurs à ajouter si nécessaire*

4.5.2.3 Indicateurs d'effets

1) Fréquentation de l'activité par les usagers

- **Volume de la participation**

Nombre d'inscrits				
Nombre de participants				
<i>Nombre de parents ayant participé</i>				
Nombre de groupes ayant participé				
<i>Nombre de séances</i>				
<i>Nombre moyen de participants par séances</i>				
Nombre d'inscrits par tranches d'âge	< 16	16 à 25	26 à 59	60 et +
Hommes				
Femmes				

Nombre d'inscrits de moins de 16 ans par tranche d'âge	< 6	6 à 11	12 à 15
Hommes			
Femmes			

- **Diversité des communautés culturelles**

NB : Cet indicateur devra être apprécié par le Comité de pilotage, afin de préserver sa pertinence au regard de l'objectif de mixité du contrat de ville et des principes de déontologie et de droit qui président à de telles investigations.

Nombre de communautés <i>représentées dans l'action</i>	
---	--

- **Mixité hommes/femmes**

Proportion de participants en %	Masculin	Féminin

- **Mixité géographique**

Proportion de participants en %, issus de	Site prioritaire	Ville, hors site prioritaire	Agglomération

- **Mixité sociale**

Statut social des participants	
Salarié / libéral	
Chômeurs	
Bénéficiaires de minima sociaux	
Retraités / inactifs	

Nombre de participants en %, par PCS (Professions et Catégories Sociales. INSEE)	%
Agriculteurs exploitants	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	
Professions Intermédiaires	
Employés	
Ouvriers	
Retraités	
Autres personnes sans activité professionnelle (<i>femmes au foyer, rentiers ...</i>)	

NB : Les chômeurs à la recherche d'un emploi doivent être inscrits dans leur PCS d'origine.

Proportion de participants en %, par Niveau de formation	%
I et II (<i>bac+3 ; bac+4 ; bac+5</i>)	
III (<i>bac + 2 ; BTS, DUT</i>)	
IV (<i>bac, bac professionnel, brevet professionnel, brevet de technicien</i>)	
V (<i>BEP-CAP</i>)	
V bis (<i>sortie 3ème générale</i>)	
VI (<i>non-diplomé</i>)	

- **Mixité générationnelle**

L'action met en présence	OUI	NON
Enfants et adolescents		
Enfants et adultes (hors personnes âgées)		
Enfants et personnes âgées		
Adolescents et adultes (hors personnes âgées)		
Adolescents et personnes âgées		
Adultes (hors personnes âgées) et personnes âgées		
Uniquement des enfants		
Uniquement des adolescents		
Uniquement des adultes (hors personnes âgées)		
Uniquement des personnes âgées		
<i>Ensemble des publics</i>		

- **Mixité liée au handicap**

Nombre de participants handicapés	Masculin	Féminin

2) Implication des usagers

Nature de l'implication	OUI	Si oui, combien ?	NON
Participation à la préparation de l'action			
Participation à la réflexion sur l'action			
Participation à l'évaluation de l'action			
Proposition de projets nouveaux			
Participation et animation de débats			
Investissement des grands vers les plus jeunes			
Investissement individuel et collectif dans la réalisation du produit prévu dans l'action			
Participation aux instances de démocratie interne à l'opérateur			

3) Comportement des usagers

- Situations de crise

Nombre de situations de crise	
Auto- régulées	
Non régulées	
Nécessitant l'intervention d'un animateur de l'action	
Nécessitant une intervention extérieure	

- Evolution des comportements individuels

Nature des comportements	Tendance majoritaire de l'évolution		
	Positive	Sans effets	Négative
Coopération entre usagers			
Communication entre usagers			
Transmission de connaissances à d'autres usagers			
Respect des règles, des horaires			
Relation avec les intervenants			
Autonomie dans l'activité			
Mobilité spatiale			
Relation Garçons/filles			
Intégration de nouveaux groupes, intervenants ou fonctionnements			
Respect des civilités			
Appropriation de l'équipement, de l'environnement d'exercice de l'activité			

4) Acquisition de connaissances ou techniques par les usagers

- Evolution des acquisitions

Nature des acquisitions	Tendance majoritaire de l'évolution		
	Positive	Sans effets	Négative
Connaissances scolaires (<i>histoire, géographie, mathématiques, français,...</i>)			
Compétences techniques			
Connaissance des institutions (administratives, civiles, juridiques)			
Intégration des techniques, des savoir-faire			

5) Productions de l'activité et prolongements

- Propension des usagers à investir les activités de droit commun

Nombre de personnes s'insérant dans des dispositifs de droit commun	
---	--

- Evolution des appréciations des usagers

Nature des appréciations	Tendance majoritaire de l'évolution		
	Positive	Sans effets	Négative
Perception des usagers sur leur environnement			
Volonté des usagers de reconduire l'action			
Expression de la satisfaction des usagers			
Intégration des techniques, des savoir-faire			

- Extension de l'action

Action étendue à	OUI	NON
d'autres territoires		
d'autres publics		

- Impact médiatique

Publication d'informations par les médias	OUI	NON
Presse locale		
Presse nationale		
Journal de quartier		
Radio ou télévision locales		

- Diffusion des produits de l'action

Produits diffusés	OUI	NON
Dans le site prioritaire		
Dans d'autres sites prioritaires du Contrat		
Dans le reste de la ville		
Dans l'agglomération (CAOEB)		
Hors agglomération (Département, Région, France, Europe)		
Auprès d'autres porteurs de projet du Contrat		
Auprès des techniciens représentant les différents partenaires financiers		
Auprès des politiques représentant les différents partenaires financiers		

- **Recueil des réactions du public à la diffusion des produits**

Recueil formalisé des réactions	OUI	NON

- **Réactions connues du public (au moment de l'évaluation) à la diffusion des produits**

Appréciation du public	Tendance majoritaire		
	Positive	Indifférente	Négative

- **Echanges réalisés**

Nature des échanges réalisés	OUI	NON
avec d'autres actions de l'agglomération		
avec d'autres villes proposant le même type d'action		

- **Effets inattendus**

Nature des effets (préciser)	Positifs	Négatifs

- **Appréciation de l'atteinte des objectifs de l'action**

Objectifs opérationnels	Atteinte Totale	Partielle	Nulle

- **Partie libre : indicateurs à ajouter si nécessaire**

4.5.3.1 Rapports annuels (bilans soumis à délibération du conseil municipal)

Chaque année, la direction de projet rédige, avec le comité technique, un rapport sur l'état d'avancement du CUCS, et comprenant :

- Un bilan des actions mises en œuvre ;
- Une description de l'évolution des territoires (évaluation continue) ;
- L'appel à projets pour l'exercice suivant ;
- La programmation pour l'exercice suivant.

Ce rapport, validé par le comité de pilotage, est transmis au conseil municipal et aux instances de décision des différents partenaires.

4.5.3.2 Evaluation

- Le comité de pilotage est l'instance d'évaluation ;
- Réunions annuelles sur la base :
 - Des indicateurs renseignés par les acteurs
 - Des bilans d'action (cf. référentiel)
 - Du rapport annuel rédigé par la direction de projet
 - Des priorités thématiques retenues chaque année
 - Deux monographies qualitatives ciblées chaque année
- Evaluation finale du CUCS :
 - Six mois avant le terme du CUCS, le comité de pilotage pourra recourir à un prestataire extérieur pour réaliser l'évaluation finale.

5 AUTRES DISPOSITIFS

La cohérence entre les différents dispositifs d'intervention (contrats, programmes, actions...) **et le CUCS est assurée.** Le contrat intègre les différents dispositifs V.V.V., A.S.V., dispositifs de réussite éducative ... qui peuvent être complétés par des actions particulières.

Le CUCS ne remet nullement en cause les contrats et dispositifs déjà existants, ainsi que leur fonctionnement. Dans chaque thématique l'équipe opérationnelle est chargée de coordonner les actions du CUCS avec les autres dispositifs. Pour la plupart des thématiques, le chargé de mission CUCS suit également le dispositif spécifique.

■ Les contrats+

- Contrat Local de Sécurité (CLS) ;
- Convention-cadre des centres sociaux (en préparation) ;
- Contrat Enfance ;
- Convention de coordination Police Nationale / Police Municipale.

■ Les dispositifs

- Comité Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- Maison de l'Emploi ;
- Atelier Santé Ville ;
- Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) ;
- Maison de la Justice et du Droit : Centre Départemental d'accès aux Droits, Aides aux victimes.

■ Les programmes :

- Plan Régional de Santé Publique (PRSP) ;
- Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;
- Ville Vie Vacances (VVV) ;
- Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ;
- Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) ;
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

■ **Les actions :**

- accompagnement scolaire ;
- alphabétisation ;
- accès aux droits (Maison de la Justice et du Droit, Point Appui, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, Centre Local d'Information et de Coordination Personne âgées...) ;
- réseaux de santé.

6 ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

6.1 L'ETAT

Pour la période 2007-2009, l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances s'engage à participer à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Martigues pour une dotation de base de 100 000 euros par an, sous la réserve de l'inscription des crédits correspondants en loi de finances.

Pour l'année 2007, une enveloppe de 80 000 euros au titre des crédits spécifiques « préfet délégué pour l'égalité des chances » complètera la dotation de base. En outre, environ 60 000 euros sont affectés à des actions de lutte contre les discriminations et les crédits dédiés aux dispositifs spécifiques tels que « Ville, Vie, Vacances », Ateliers Santé Ville, et Fonds d'intervention au titre de la Prévention de la délinquance feront l'objet d'un avenant annuel.

Parallèlement, les fonctions de l'Etat sont exercées sur le territoire avec une présence forte de moyens, tant humains que matériels.

6.2 LA VILLE DE MARTIGUES

Conformément à son projet de développement social et urbain la ville de Martigues s'investit de façon forte et coordonnée avec l'ensemble de ses moyens sur les axes prioritaires du CUCS. Une attention particulière est portée aux quartiers à forte densité d'habitat social et aux centres anciens.

La commune s'engage à hauteur de 480 000 euros par an, dont 275 000 euros consacrés à la gestion urbaine des quartiers.

6.3 LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION OUEST ETANG DE BERRE

La Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre a décidé d'être signataire aux côtés des villes de Martigues et Port de Bouc, du Contrat Urbain de Cohésion Sociale propre à chaque commune.

La Communauté d'Agglomération contribuera, à sa place, et dans le cadre strict de ses compétences, à la fois au travail de chaque équipe opérationnelle ainsi que, de besoin, aux financements nécessaires pour la mise en œuvre des projets retenus par l'ensemble des partenaires.

6.4 LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

6.4.1 Modalités d'intervention de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Au moment où se développent des politiques d'excellence, de compétitivité et d'attractivité, la question essentielle pour la Région P.A.C.A. est d'intégrer et d'impliquer l'ensemble de la population afin que ce développement soit plus juste et plus solidaire.

Dans ce cadre, le Conseil Régional, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du Projet Régional Stratégique, a validé le 10 novembre 2006 ses grandes orientations en matière de politique de la ville, et plus particulièrement sa volonté de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les projets CUCS et ANRU, dans un cadre permettant la mise en perspective des futurs contrats d'agglomérations et du programme régional de solidarité urbaine.

En effet, tout en ne remettant pas en cause l'intervention solidaire de la Région en faveur des quartiers prioritaires, la Région a décidé de positionner davantage les enjeux de sa « politique de la ville » au niveau de l'agglomération ou de la communauté de communes, pour que cette politique de solidarité s'intègre elle-même à un projet d'ensemble et à une dynamique de développement de l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la Région va inscrire sa participation dans les enjeux suivants :

- Intervention de proximité indispensable, dans le cadre d'un projet de services à la population, décliné selon les différentes échelles territoriales, impliquant les acteurs du service public et du tissu associatif, et tenant compte de son insertion dans la ville et l'agglomération ;
- Intervention sur des projets structurants et intégrés inscrits sur du long terme (politiques urbaines, politiques de l'habitat, politique de l'emploi et du développement local, transport, développement durable...);

Elle retient les priorités thématiques suivantes :

- L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires
 - par des services à la population plus solidaires, leviers d'une meilleure insertion dans la ville : les services publics jouent un rôle structurant et de proximité important dans une complémentarité avec le tissu associatif ; ils permettent de répondre aux besoins des populations, de favoriser leur accès aux droits. Il sera recherché une déclinaison du projet entre l'échelle de proximité, celle de la ville et de l'agglomération, une articulation entre services publics et tissu associatif local ;
 - par une action durable sur le cadre de vie au travers de la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, visant à l'amélioration de la gestion des services et des équipements, voire leur création ou leur adaptation, et ce, dans le cadre d'une organisation optimisée des services et des acteurs. Il sera recherché la mise en place de conventions spécifiques, à partir d'une démarche intégrant diagnostic, définition d'enjeux, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un programme d'actions ;

- par une politique solidaire reposant sur la Prévention, volet intégré au CLSPD. La mission Prévention a pour objectif de prévenir la délinquance, contribuer aux politiques de sécurité, soutenir les dispositifs d'insertion des publics en grande difficulté et les associations d'aide aux victimes ; elle pourra venir en appui aux enjeux liés à la gestion urbaine de proximité. Il est demandé que les actions relevant de la prévention de la délinquance soient examinées et approuvées en CLSPD ;
 - par une politique d'amélioration de l'habitat hors ANRU, en application de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005 ;
- L'accès à l'emploi et à la formation pour tous reposant sur une dynamique de développement local ; il s'agit d'un enjeu essentiel de la Politique de la Ville. C'est un volet déterminant d'un travail à l'échelle de l'agglomération. Il s'inscrira dans le cadre des politiques volontaristes régionales (Plan Régional pour l'Emploi, programme de formation, et en particulier, Dispositif d'Appui aux Innovations Locales et aux Projets de Territoires) mais aussi de projets expérimentaux examinés dans le cadre des lignes transversales.
 - L'amplification et la structuration de démarches participatives indispensables à une politique de développement durable ;
 - L'ingénierie, garante de la réussite de programmes complexes (équipes opérationnelles, études, accompagnement pour les démarches de participation), et ce, dans un cadre de conditions.

Pour mettre en place ces axes d'intervention, les acteurs de la Politique de la Ville pourront également s'appuyer sur deux politiques régionales se posant comme leviers importants d'un développement social urbain équilibré : le sport et la culture, selon les critères de ces deux politiques volontaristes.

En ce qui concerne l'élaboration des projets ANRU, volet « Habitat » des futurs programmes urbains solidaires, les critères qualitatifs essentiels à la réussite des projets : l'implication des habitants, la mise en place de Maîtrises d'œuvre Urbaine et Sociale pour le relogement, la réalisation de conventions de gestion urbaine de proximité, un projet « emploi », le PLH et les enjeux d'habitat à l'échelle de l'agglomération, et ce, avec une forte articulation avec le dispositif des CUCS.

L'intervention de la Région sur les projets de rénovation urbaine portera sur la réhabilitation des logements sociaux (dans le cadre de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005), la résidentialisation, les aménagements, les équipements et l'ingénierie.

6.4.2 Le cadre budgétaire et les modalités d'interventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont :

- Cofinancement non systématique en particulier dès lors qu'il s'agira de projets en reconduction et en pérennisation ;
- Orientation des financements autour des questions d'agglomération et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine ;
- Mobilisation des compétences de la Région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- En 2007, reconduction des crédits, en fonctionnement, du CPER 2000-2006, sur la base annuelle soit **70 000 euros**, par ailleurs les crédits de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre d'éligibilité de ces politiques publiques ;
- **Pour les années 2008 et 2009, proposition d'un avenant pour les deux années, et ce, dans la perspective de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.**

6.5 LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHONE

Au regard des thématiques couvertes par le C.U.C.S., la Caisse d'Allocations Familiales est nécessairement impactée dans les domaines suivants :

- Habitat et Cadre de Vie,
- Réussite Educative,
- Citoyenneté et Prévention de la Délinquance,
- Santé,
- Emploi.

Certains chapitres du présent contrat regroupent les priorités fixées dans la convention d'objectif et de gestion de la C.A.F., à savoir : le cadre de vie des familles, l'animation de la vie sociale, la réussite éducative, l'accompagnement des familles en difficulté, le logement.

La notion de développement social comprise dans son acception la plus large, tous les champs de l'action sociale des CA.F. peuvent être impactés : Etablissement d'Accueil Jeunes Enfants, Foyer Jeunes Travailleurs, Centre de Loisir Sans Hébergement de Proximité, ...

Bien que ne s'engageant pas financièrement, la C.A.F. souhaite en continuité des partenariats techniques et financiers existant sur la commune, collaborer dans la mise en œuvre de ce contrat.

6.6 L'ASSOCIATION REGIONALE DES ORGANISMES HLM

Au-delà des maîtres d'ouvrages concernés par les différentes opérations, le partenariat avec l'Association Régionale HLM de Provence Alpes Côte d'Azur et Corse (ARO-HLM) permettra d'engager un travail collectif et des actions expérimentales, par exemple sur :

- Les économies d'énergie et la maîtrise des charges locatives ;
- Les réponses en matière de confort, de sécurité et d'accessibilité ;
- La requalification des espaces extérieurs (et l'ajustement des domanialités publiques et privées selon les fonctions et usages...) ;
- Les procédures d'enlèvement des épaves et des encombrants ;
- La qualification des agents de terrain sur les questions d'incivilité et de prévention...

Et ceci, dans le cadre du renforcement des conventions de Gestion Urbaine de Proximité.

Fait à Martigues, le

**Le Préfet de la Région P.A.C.A.
et des Bouches du Rhône**

**Le Président du Conseil Régional
Provence Alpes Côte d'Azur**

**Le Maire
de la Ville de Martigues**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Ouest Etang de Berre**

**Le Président
de l'Association Régionale des
Organismes d'HLM
Provence Alpes Côte d'Azur et Corse**

**Le Président
de la Caisse d'Allocations Familiales
des Bouches du Rhône**